

Bilan de qualité de l'air en 2016

Haute Savoie / Agglomérations d'Annecy et d'Annemasse /
Bassin Genevois et Vallée de l'Arve



Diffusion : Mai 2017

Siège social :
3 allée des Sorbiers 69500 BRON
Tel. 09 72 26 48 90
contact@atmo-aura.fr



Sommaire

1. Contexte en enjeux du territoire	3
1.1. Éléments de contexte	3
1.2. Polluants à enjeux.....	4
2. Bilan 2016 en cartes et en chiffres	5
2.1 Cartes d'exposition de la population.....	5
2.2 Les épisodes de pollution.....	19
2.3 Tendances et évolutions / Niveaux spécifiques.....	22
3. Leviers et action.....	26
3.1 Sources d'émissions.....	26
3.2 Actions sur le territoire.....	32

1. Contexte en enjeux du territoire

1.1. Éléments de contexte

Le département de la Haute-Savoie présente un relief montagneux et des vallées où se concentrent les émissions du secteur résidentiel, tertiaire mais aussi les émissions du transit routier (avec un axe structurant vers l'Italie). Certaines vallées abritent des émissions industrielles. Le département est également tourné vers le tourisme. En hiver, les inversions de température favorisent la stagnation des polluants à basse altitude, particulièrement les poussières en suspension. En été et dans les zones d'altitude, les rayonnements solaires ont plus d'énergie et favorisent sur ces territoires la formation d'ozone.

Le département de la Haute-Savoie est particulièrement sensible à la pollution atmosphérique. Avec des zones urbanisées denses, des voiries très fréquentées et une présence industrielle importante en fond de vallée, les sources de pollution sont nombreuses et variées. De plus, le relief et les conditions météorologiques fréquemment stables constituent des facteurs aggravants, favorisant l'accumulation des polluants.

1.2. Polluants à enjeux

Même si les niveaux des différents polluants ont diminué en 2016, à l'exception de l'ozone, le département de la Haute-Savoie, et particulièrement la vallée de l'Arve, reste concerné par des problèmes réglementaires :

- Dépassement de la valeur limite journalière en PM10
- Dépassement des valeurs limites annuelle et horaire en NO₂ (aux abords des voiries principales)
- Dépassement de la valeur cible annuelle en Benzo(a)Pyrène

A noter que l'évaluation des concentrations des différents polluants sur l'ensemble du territoire, grâce à la modélisation, indique un possible dépassement réglementaire :

- ⇒ de la valeur cible pour la santé en O₃, principalement localisée dans la partie ouest du département, autour de l'agglomération annécienne

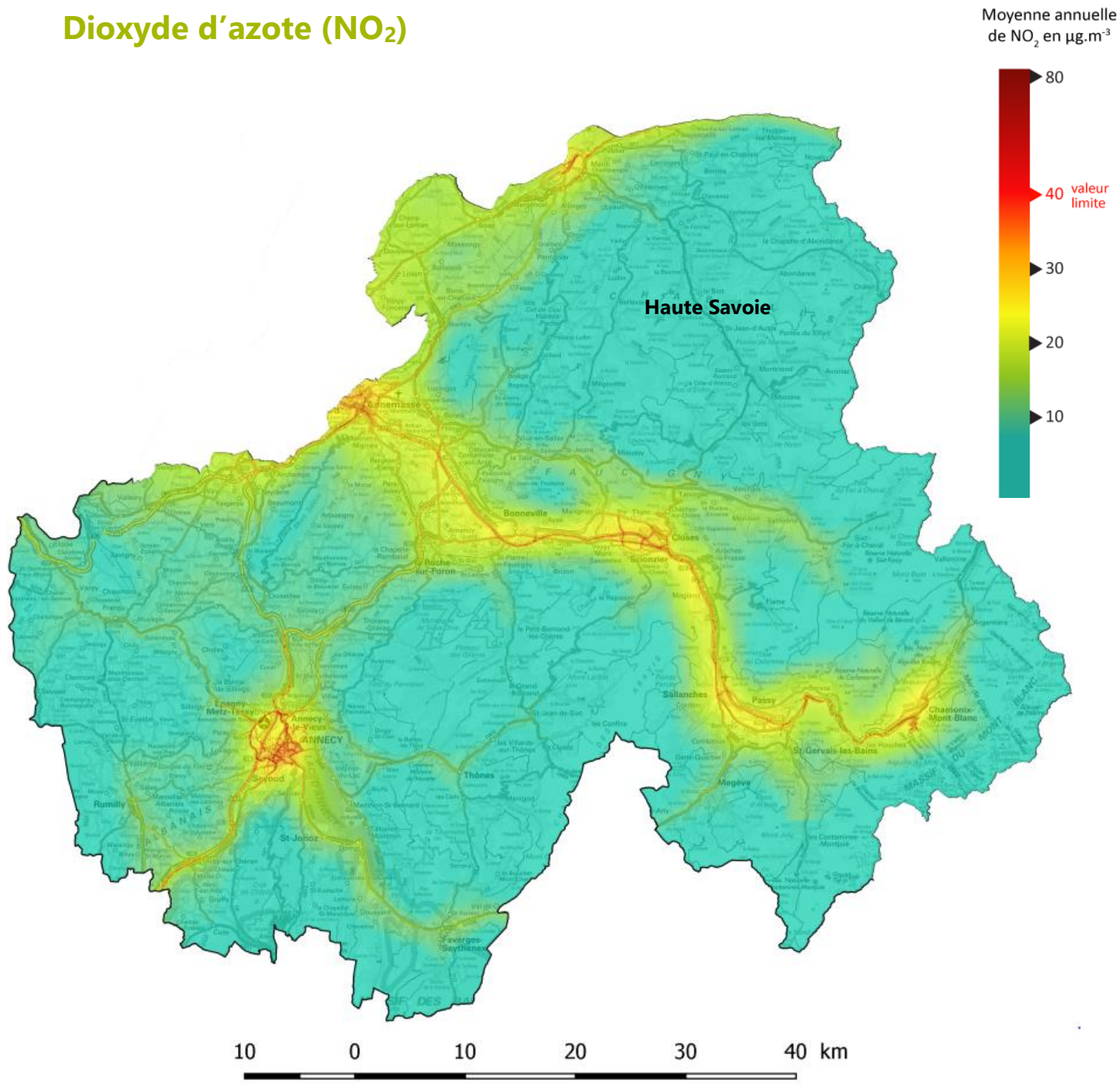
Bilan 2016 - Composés soumis à Valeurs Limites										
Composé réglementé	PM10		PM2,5	NO ₂		SO ₂		C ₆ H ₆	ML (Pb)	CO
Valeur réglementaire	VL jour <i>35 jours dpt de 50 µg/m³ jour</i>	VL année	VL année	VL heure <i>18 heures dpt de 200 µg/m³ heure</i>	VL année <i>40 µg/m³ en moy. annuelle</i>	VL heure	VL jour	VL année	VL année	VL année
FOND	1 site sur 7 Passy (36 jours)									
PROX AUTO				1 site sur 3 Les Bossons (35 h)	1 site sur 3 Les Bossons (47 µg/m ³)					
PROX IND										

Bilan 2016 - Composés soumis à Valeurs Cibles						
Composé réglementé	O ₃		BaP	ML (As)	ML (Cd)	ML (Ni)
Valeur réglementaire	VC jour / santé	VC végétation	VC année <i>1 ng/m³ en moy. annuelle</i>	VC année	VC année	VC année
FOND			1 site sur 2 Passy (1,6 µg/m ³)			
PROX AUTO						
PROX IND						

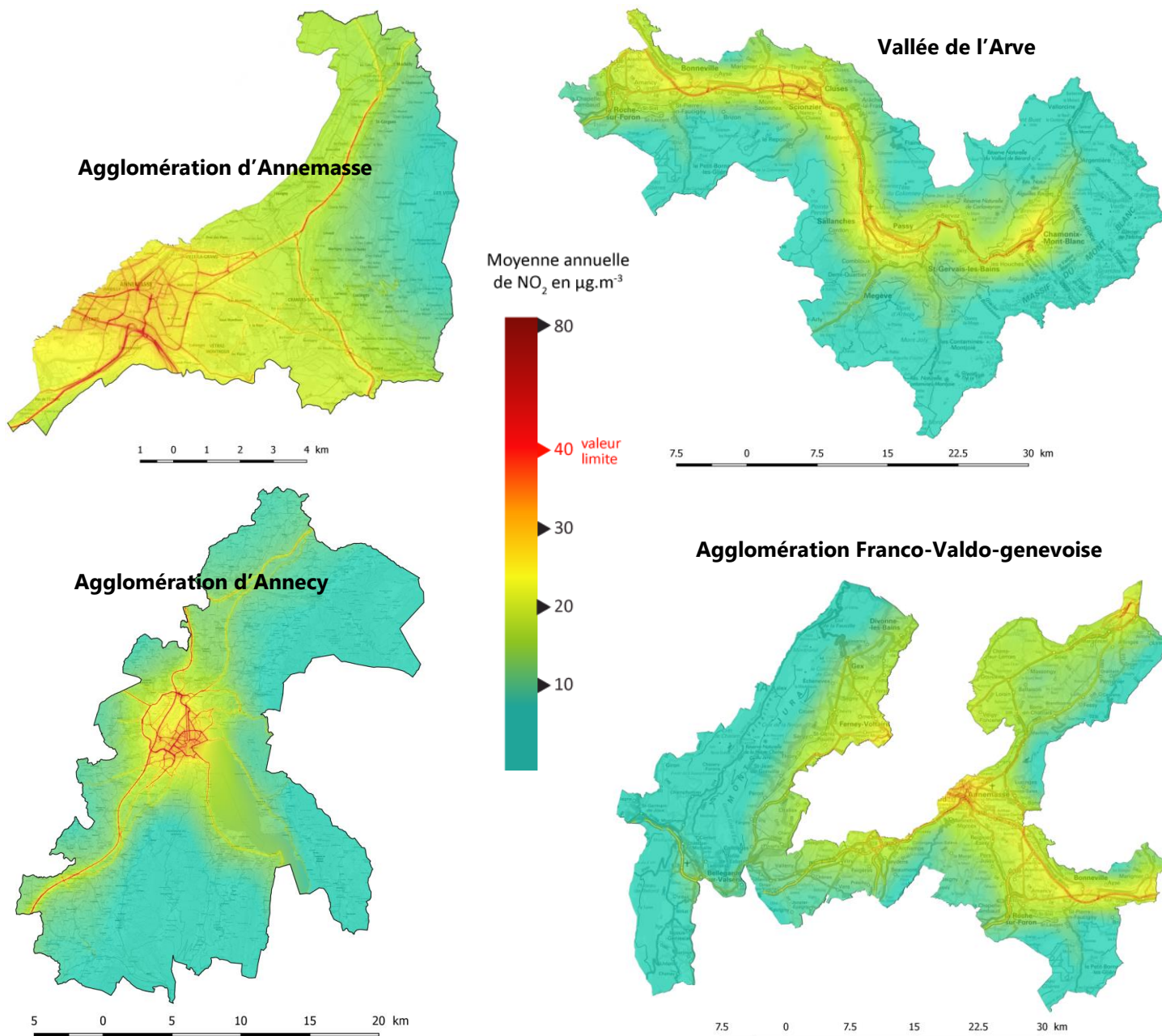
2. Bilan 2016 en cartes et en chiffres

2.1 Cartes d'exposition de la population

Dioxyde d'azote (NO₂)

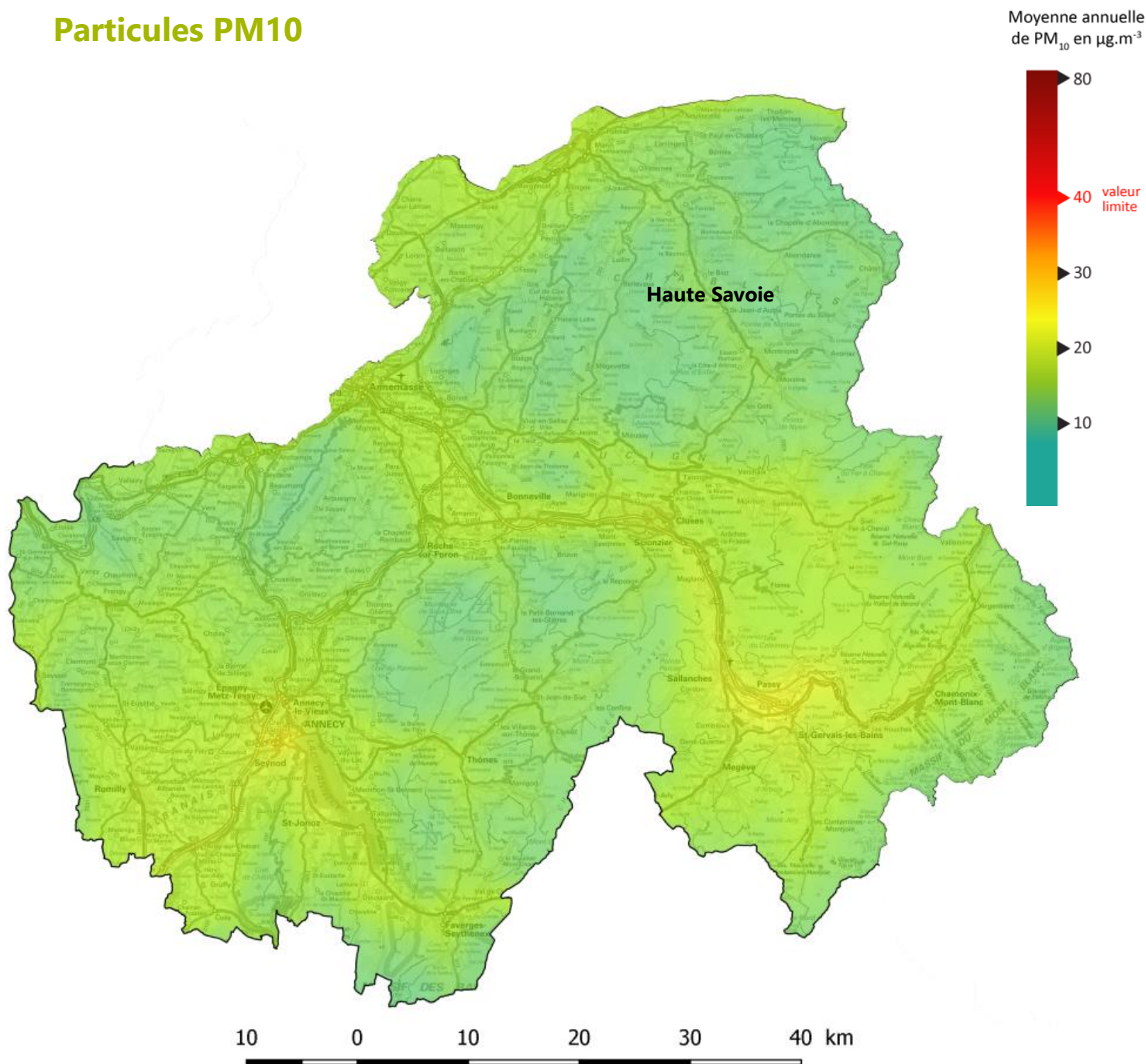


- Ce polluant, très lié aux émissions routières, est problématique uniquement dans les zones proches des grandes voiries. Ses concentrations ont diminué en 2016.
- Dans le département, 4 000 habitants sont exposés au dépassement réglementaire de la valeur limite annuelle, 2 fois moins qu'en 2015.

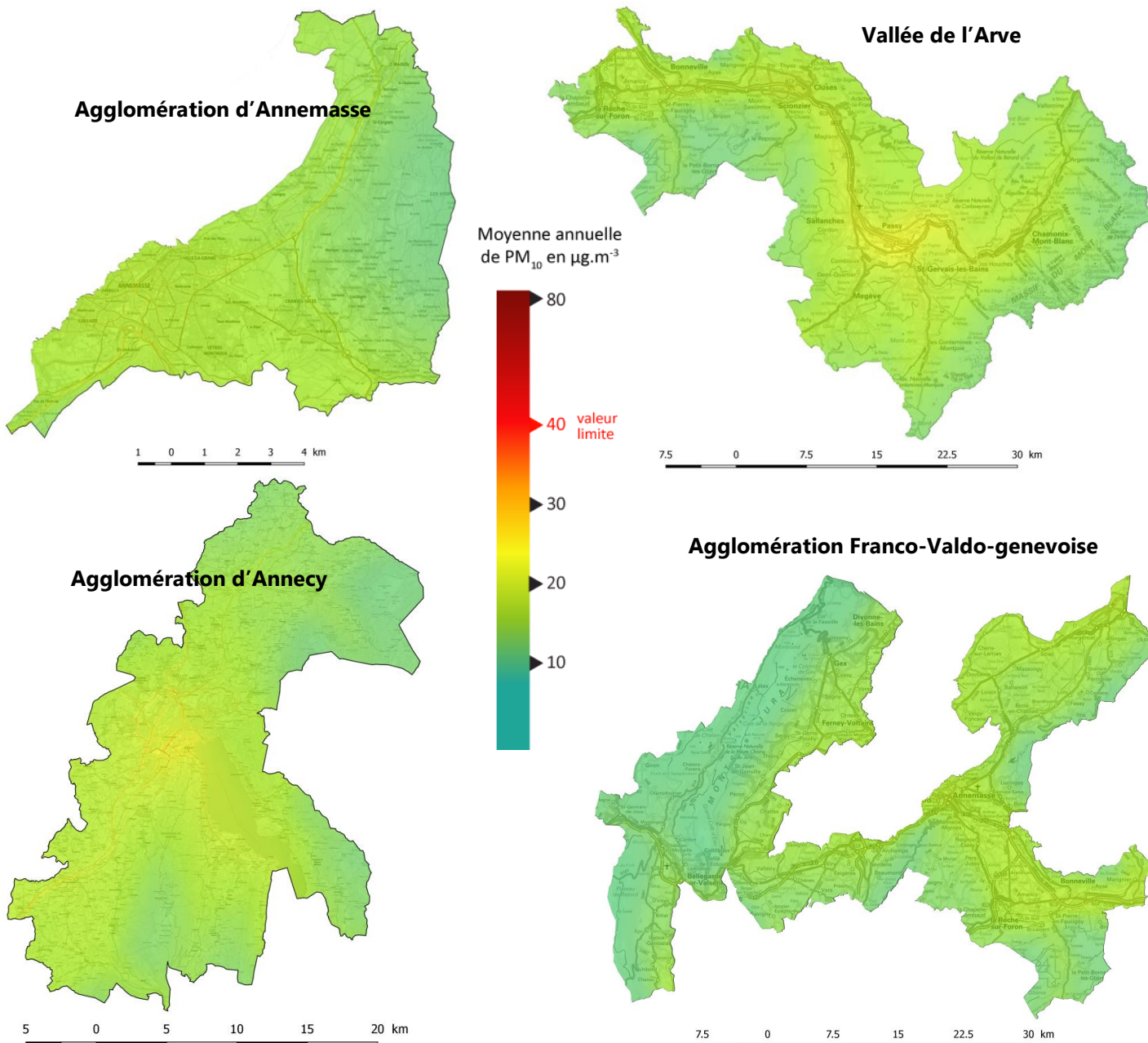


- L'agglomération annécienne est la plus touchée en Haute-Savoie avec environ 3 000 habitants exposés au dépassement réglementaire de la valeur limite annuelle, mais en diminution par rapport à 2015 qui comptait une exposition de 5 000 personnes.
- La situation reste plus limitée en ce qui concerne l'agglomération d'Annemasse et la vallée de l'Arve avec une exposition au dépassement réglementaire estimée à 500 habitants, aussi en baisse par rapport à 2015 (1 000 personnes).

Particules PM10

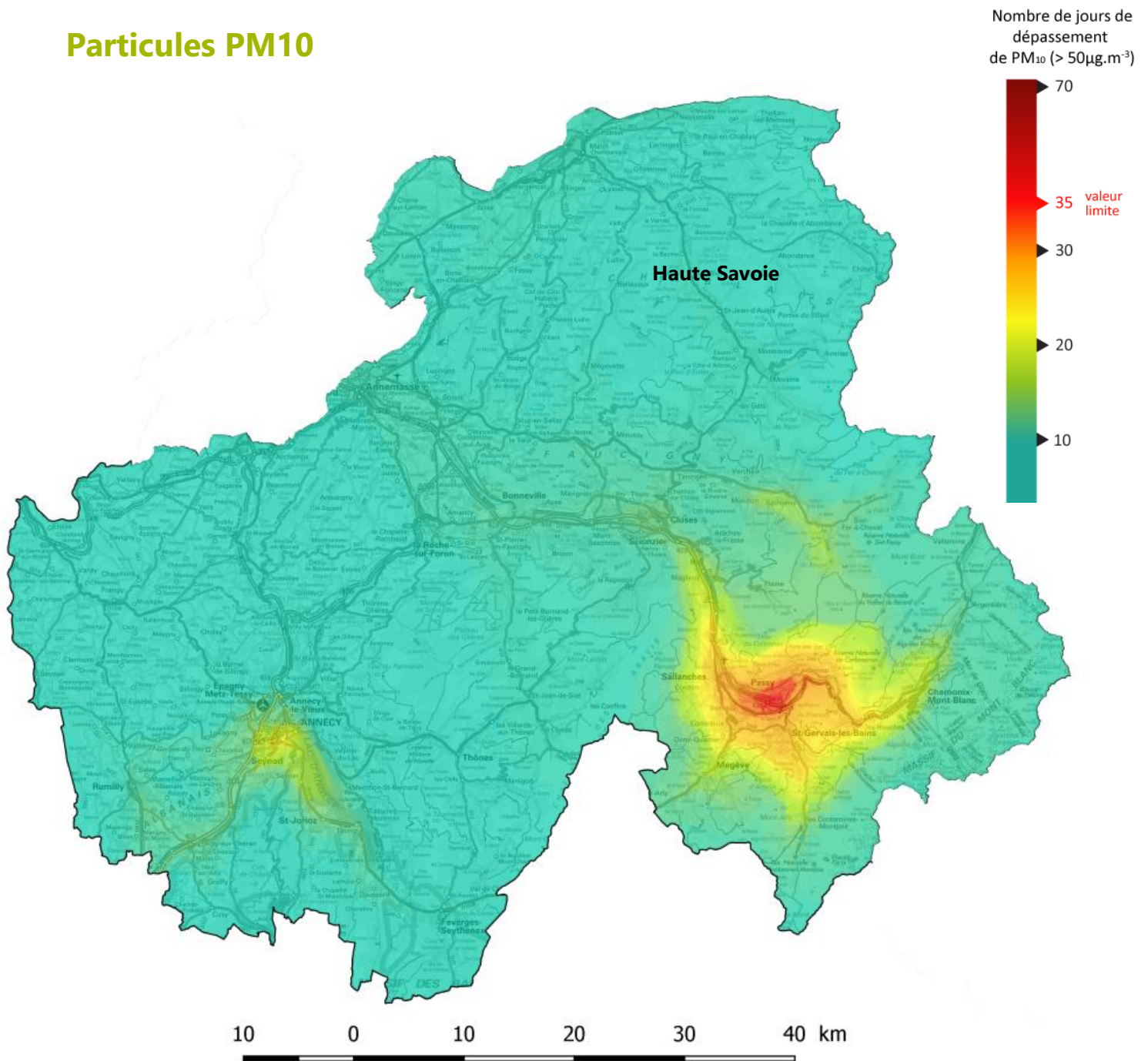


- Aucun dépassement réglementaire de la valeur limite annuelle n'a été constaté et les niveaux en 2016 sont en baisse par rapport à ceux de 2015, relativement homogènes sur le département.
- Cependant, un peu plus de 120 000 habitants (16% de la population départementale) sont exposés à des niveaux supérieurs à la valeur recommandée par l'OMS fixée à 20 µg/m³ en moyenne annuelle, la moitié moins qu'en 2015 (31%).



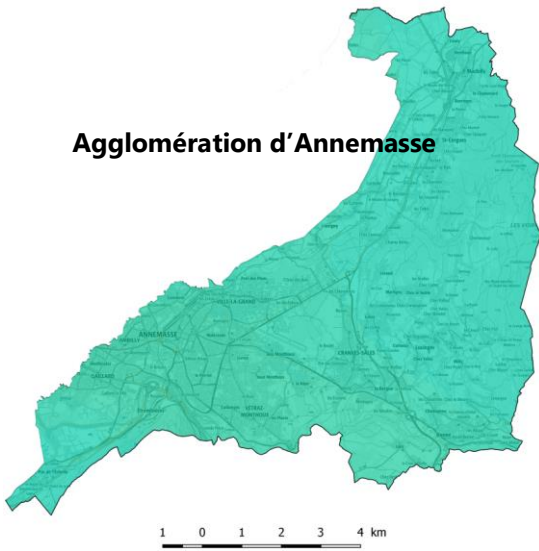
- Le seuil recommandé par l'OMS fixée à 20 µg/m³ en moyenne annuelle est dépassé de manière majoritaire sur l'agglomération d'Annecy : presque 90 000 habitants, soit 47% de la population, sont exposés à des niveaux supérieurs à ce seuil. En 2015 et sur l'ancienne agglomération (2C2A), il s'agissait de 102 000 personnes, soit 73%.
- La vallée de l'Arve est aussi concernée avec une exposition de plus de 30 000 personnes, soit 20% de la population de la zone, mais nettement moins qu'en 2015, presque d'un tiers, car le dépassement de ce seuil OMS concernait 82 000 personnes, soit 53% de la population de ce territoire.
- Les niveaux en PM10 ont bien diminué sur l'agglomération annemassienne, puisque le dépassement du seuil OMS ne représente qu'environ 500 personnes impactées contre presque 30 000 en 2015 (35% de la population à moins de 1%).

Particules PM10



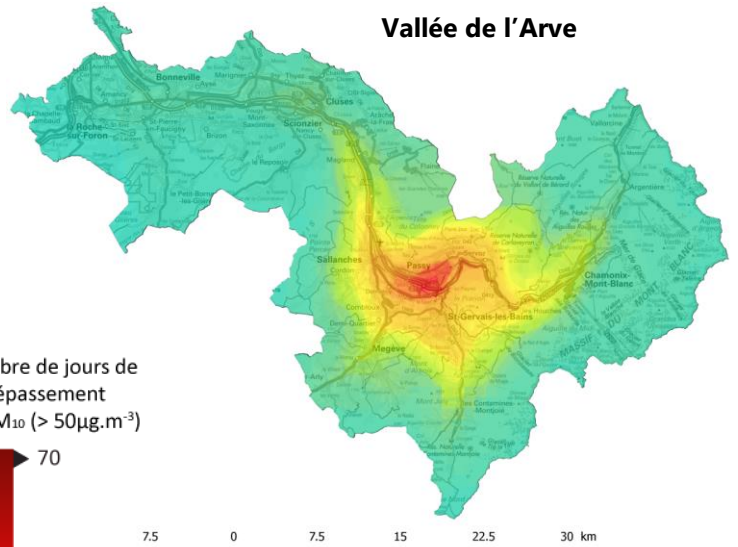
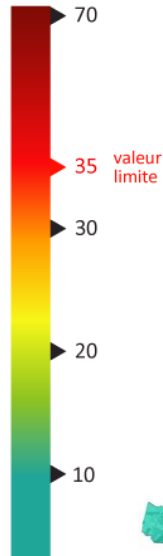
- Pour cette valeur réglementaire journalière concernant les PM₁₀, et à l'instar de 2015, seule la vallée de l'Arve reste concernée par un dépassement réglementaire.
- Pour autant, les niveaux sont en baisse et l'exposition de la population touche environ 500 personnes contre 5 000 habitants en 2015.

Agglomération d'Annemasse

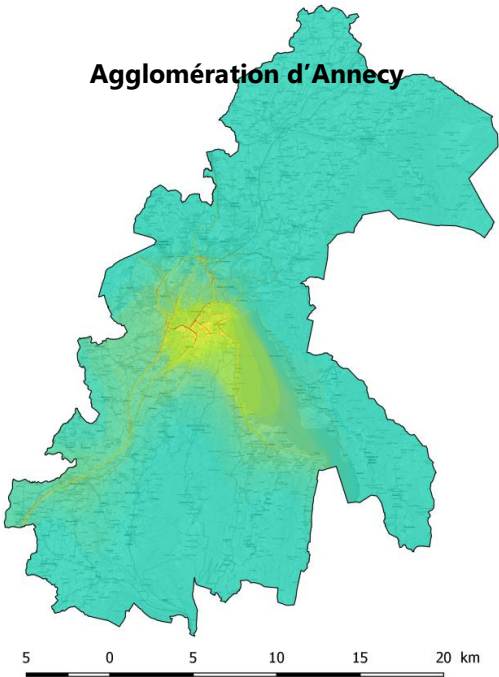


Vallée de l'Arve

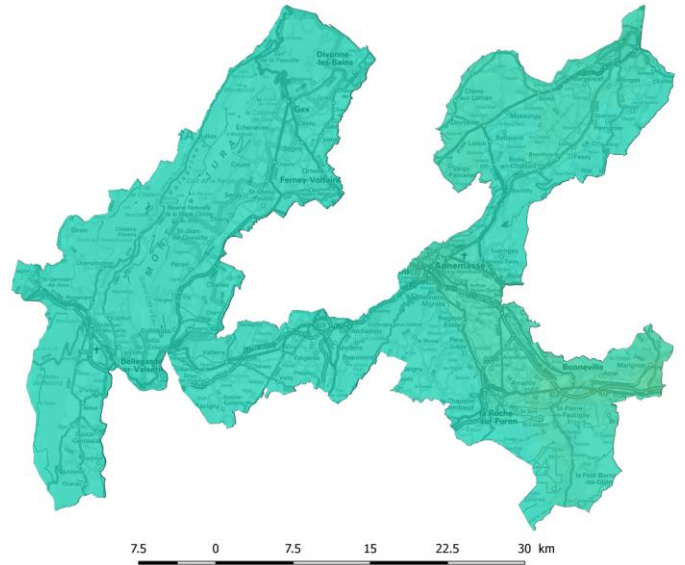
Nombre de jours de dépassement de PM₁₀ (> 50µg.m⁻³)



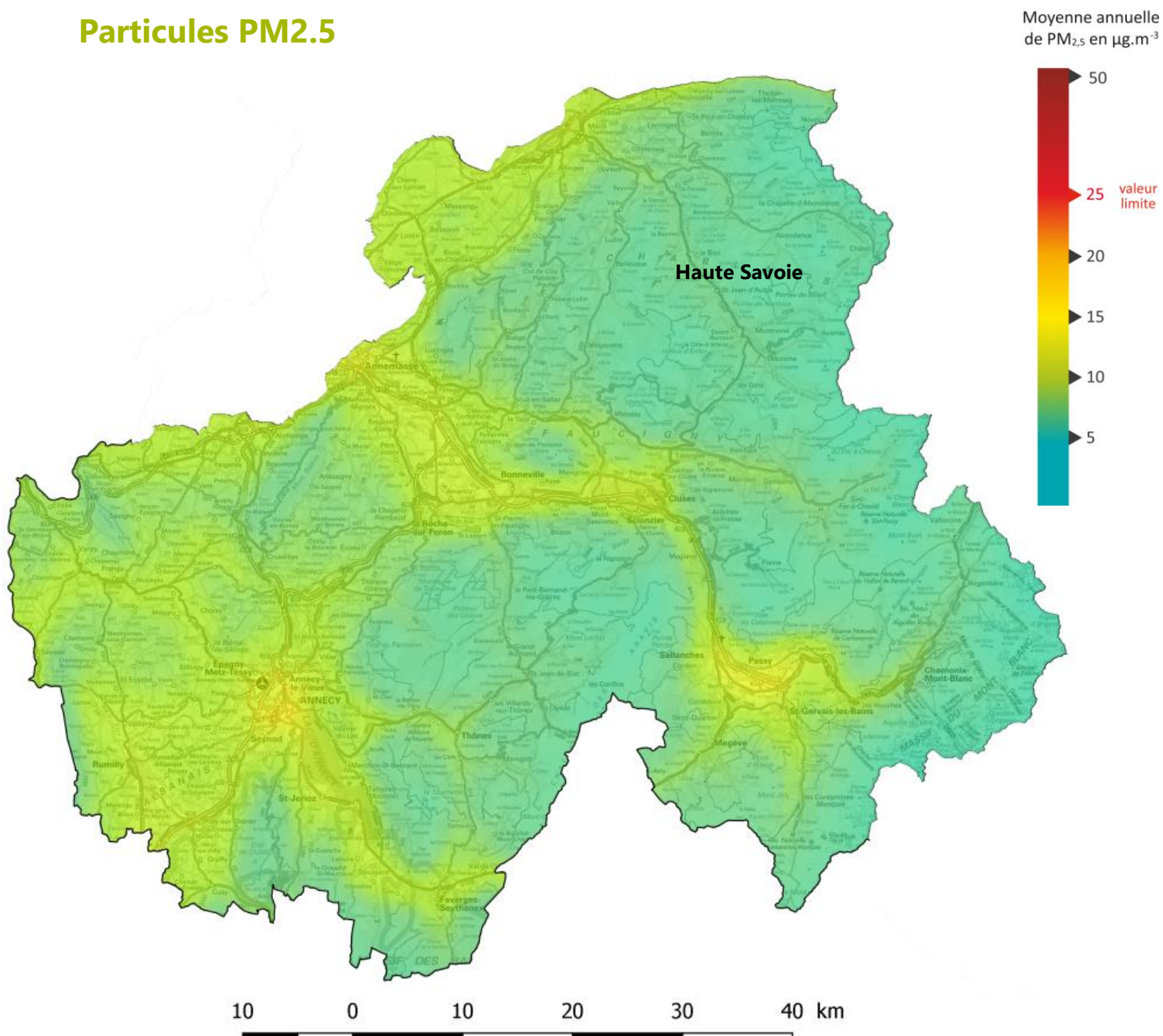
Agglomération d'Annecy



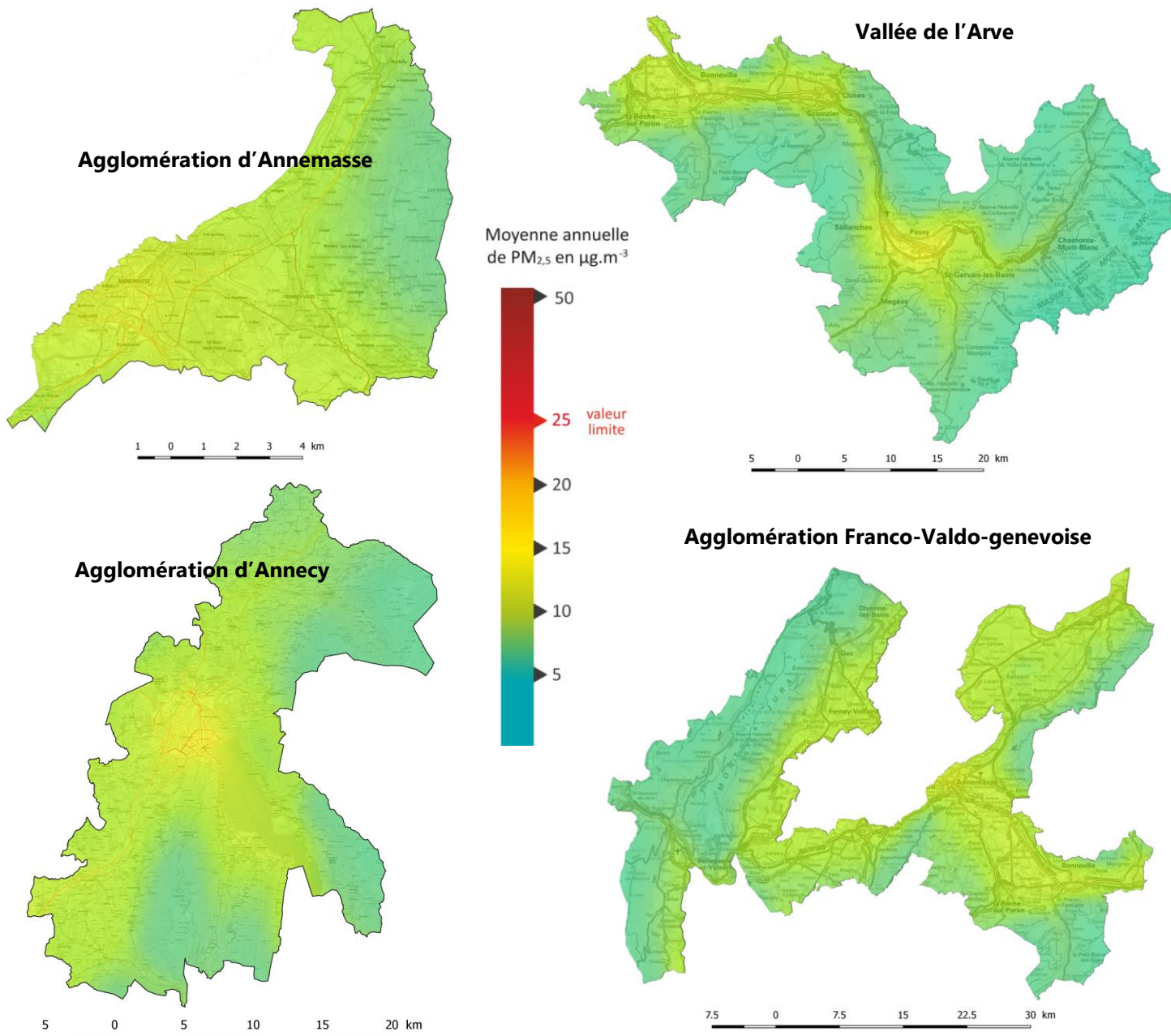
Agglomération Franco-Valdo-genevoise



Particules PM2.5



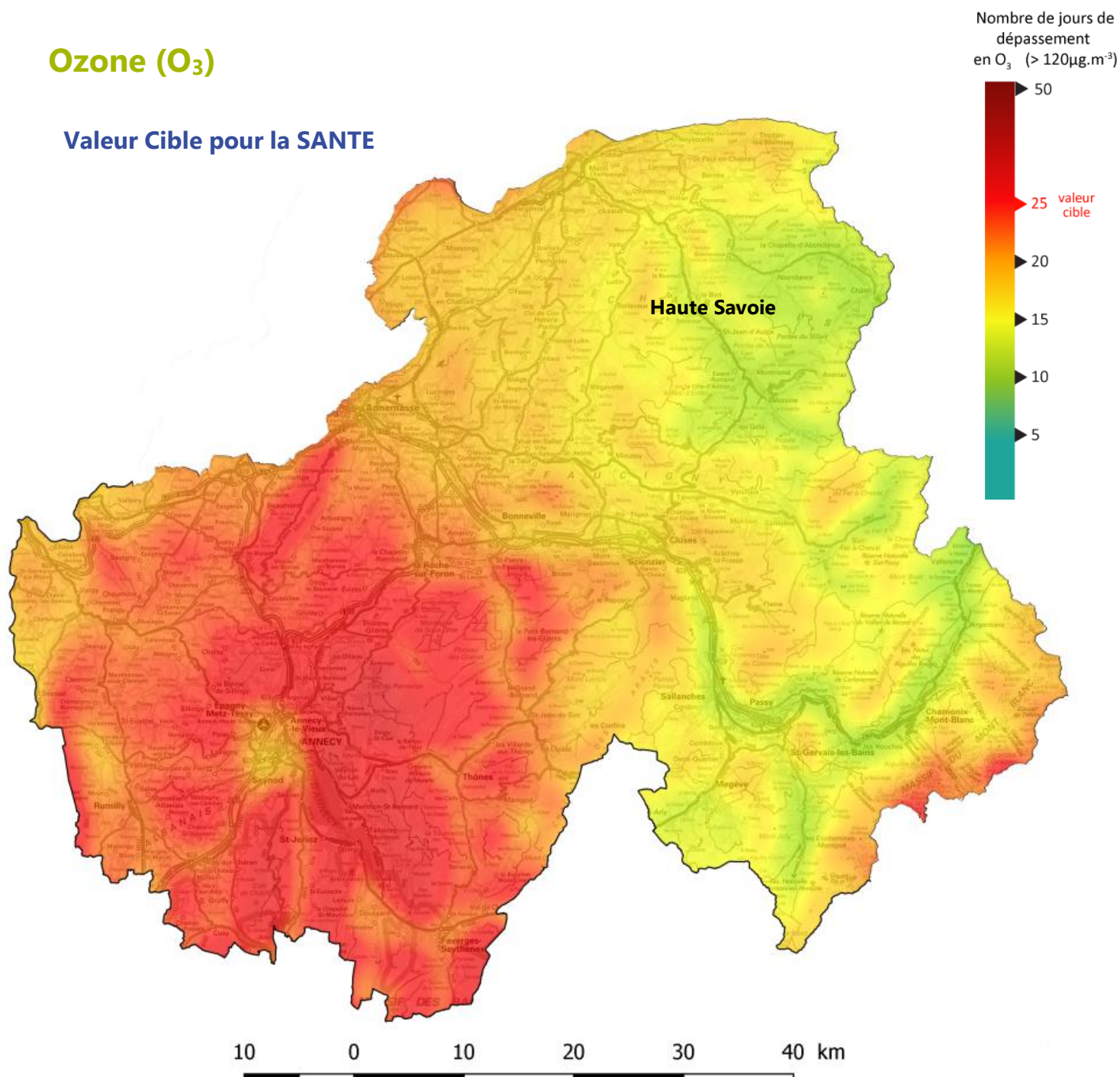
- La valeur réglementaire annuelle est respectée depuis plusieurs années et les concentrations mesurées en 2016 sont en diminution par rapport à 2015, à l'instar des PM10.
- Toutefois et à l'instar de 2015, les hauts-savoyards restent exposés à des moyennes annuelles supérieures à la valeur recommandée par l'OMS (fixée à $10 \mu\text{g}/\text{m}^3$), qui est également un objectif de qualité indiqué par la réglementation française.
- Sur le territoire départemental, 2/3 de la population (517 000 personnes) est exposée au dépassement du seuil de l'OMS, en recul d'un peu plus de 10% par rapport à 2015.



- Sur les agglomérations d'Annecy et d'Annemasse, respectivement 166 000 et 76 000 habitants (soit 88% et 91% de la population) sont exposés à des niveaux de PM_{2.5} supérieurs au seuil recommandé par l'OMS, toutefois en légère diminution par rapport à 2015, avec respectivement 99% et 98%.
- La vallée de l'Arve est aussi touchée avec 113 000 personnes impactées, soit 73% de ce territoire, mais contrairement aux autres zones, en légère augmentation par rapport à 2015 lors de laquelle 97 000 habitants étaient exposés, soit 63% de la population.

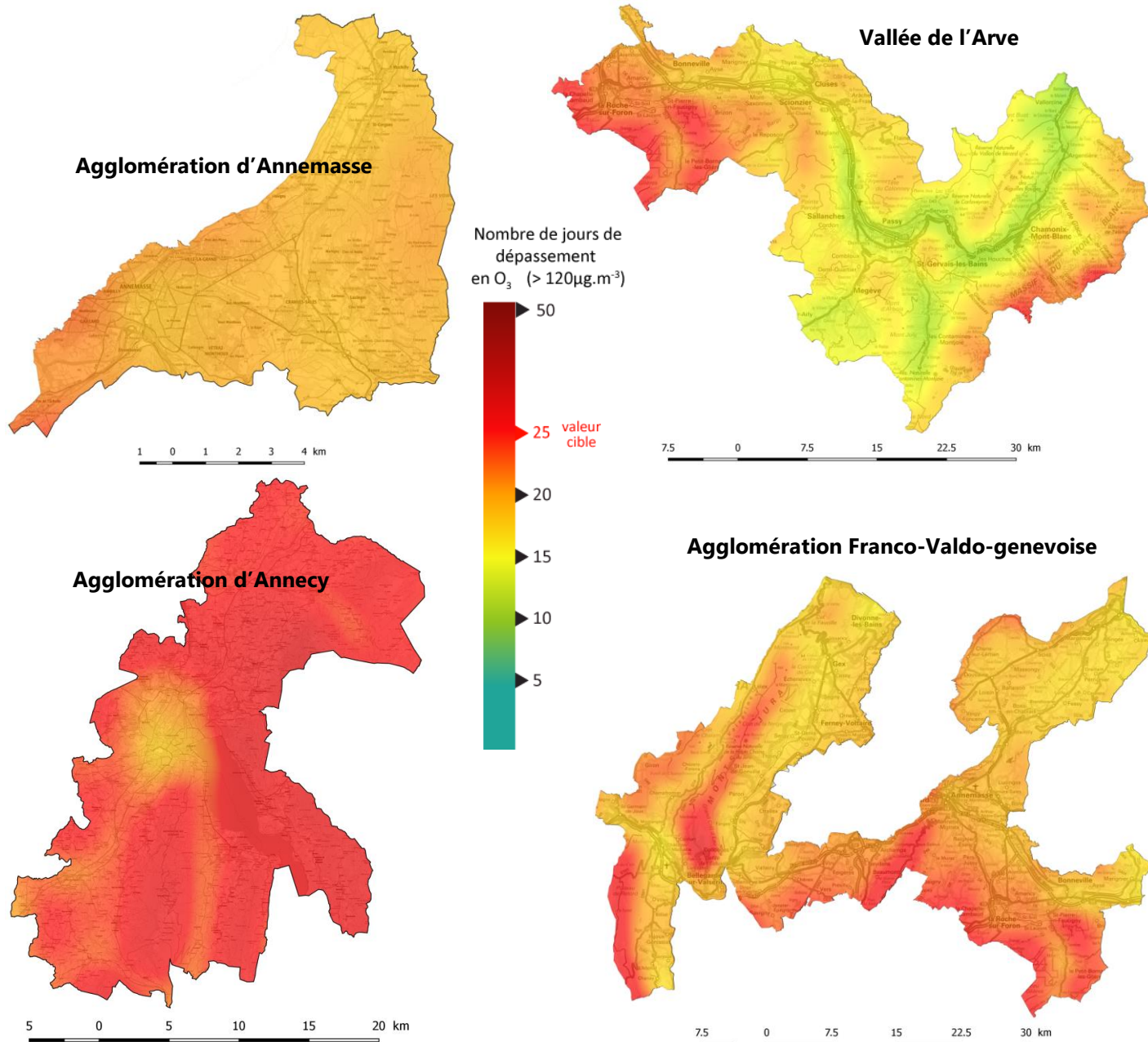
Ozone (O₃)

Valeur Cible pour la SANTE



- La formation d’ozone a été plus importante dans la partie ouest du département. Contrairement à d’autres territoires, les niveaux sont en augmentation en 2016 par rapport à 2015.
- Près de 50 000 habitants sont exposés à un dépassement réglementaire de cette valeur cible pour la santé, soit 6% de la population, contre moins de 1 000 en 2015.
- Toutefois, l’Objectif Long Terme (120 µg/m³ sur 8h) reste quant à lui dépassé sur la totalité du département, comme en 2015.

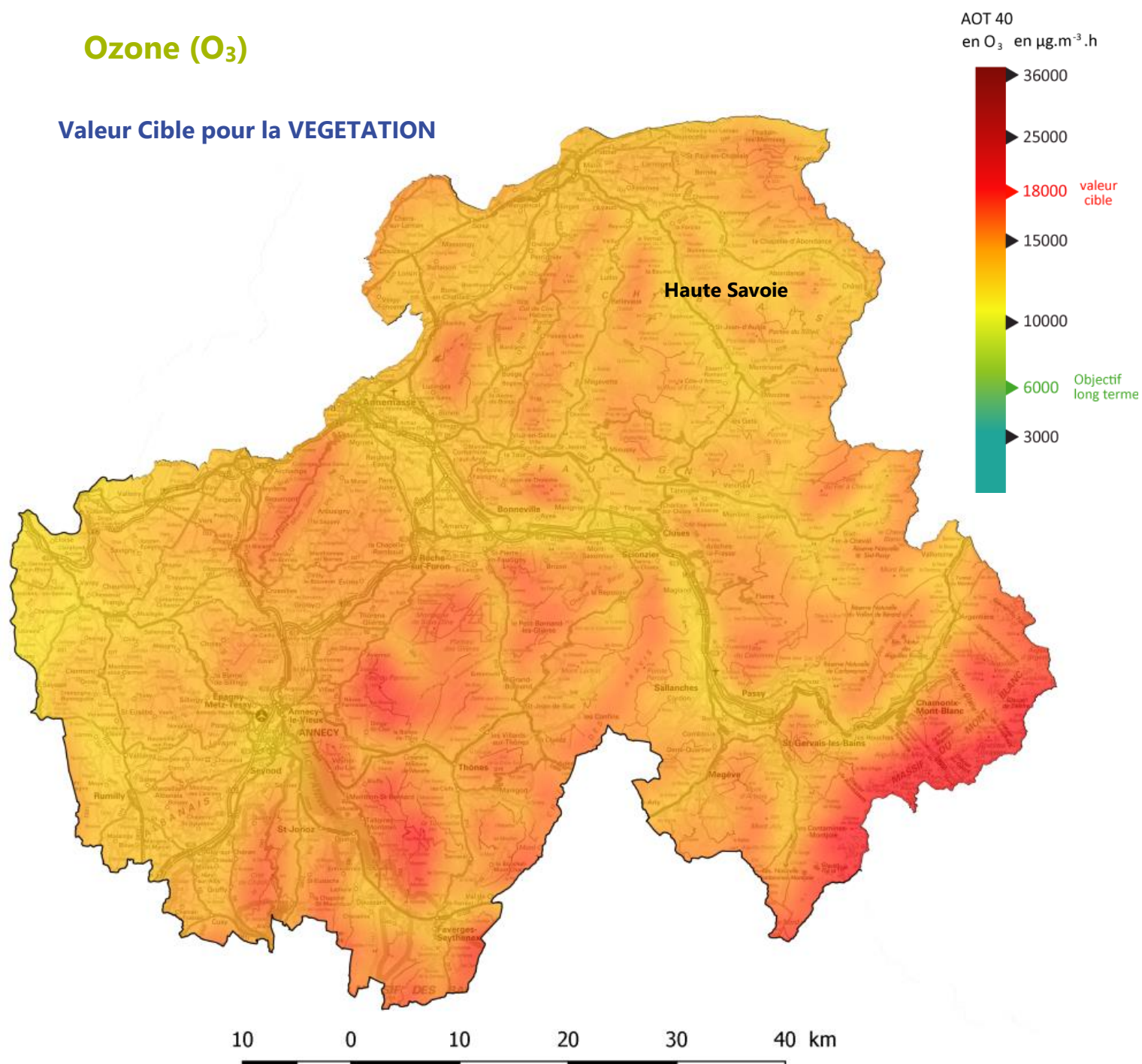
Valeur Cible pour la SANTE



- La zone annécienne est la plus touchée avec près de 40 000 habitants exposés à un dépassement réglementaire de cette valeur cible pour la santé, soit 20% de la population. Aucun dépassement réglementaire n'avait été constaté en 2015.
- Une légère exposition est calculée sur la vallée de l'Arve avec une estimation d'environ 1 000 habitants (aucune exposition en 2015).
- A l'instar de 2015, l'agglomération d'Annemasse est moins sensible à ce polluant et n'observe pas de dépassement réglementaire de la valeur cible pour la protection de la santé.

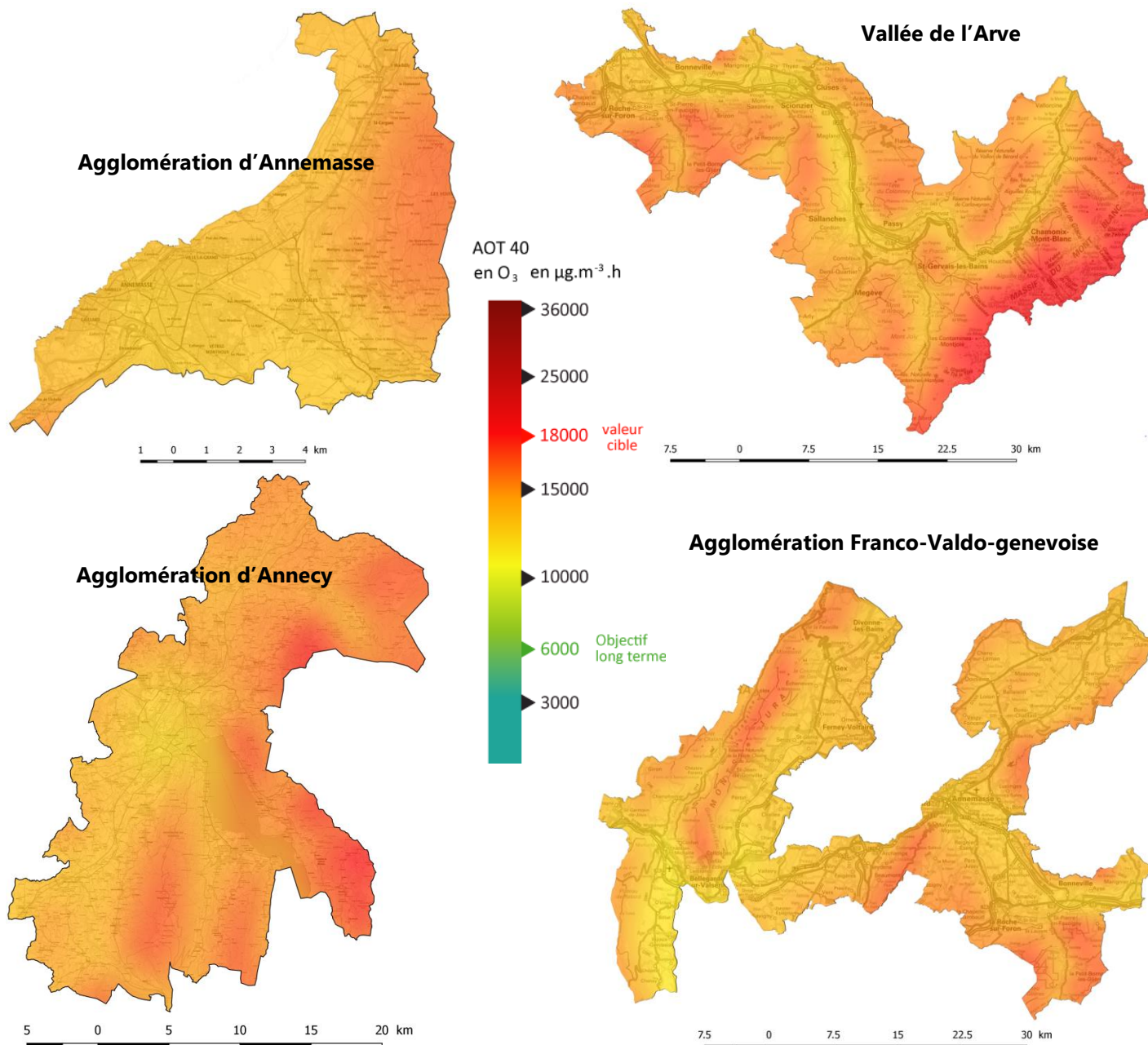
Ozone (O₃)

Valeur Cible pour la VEGETATION



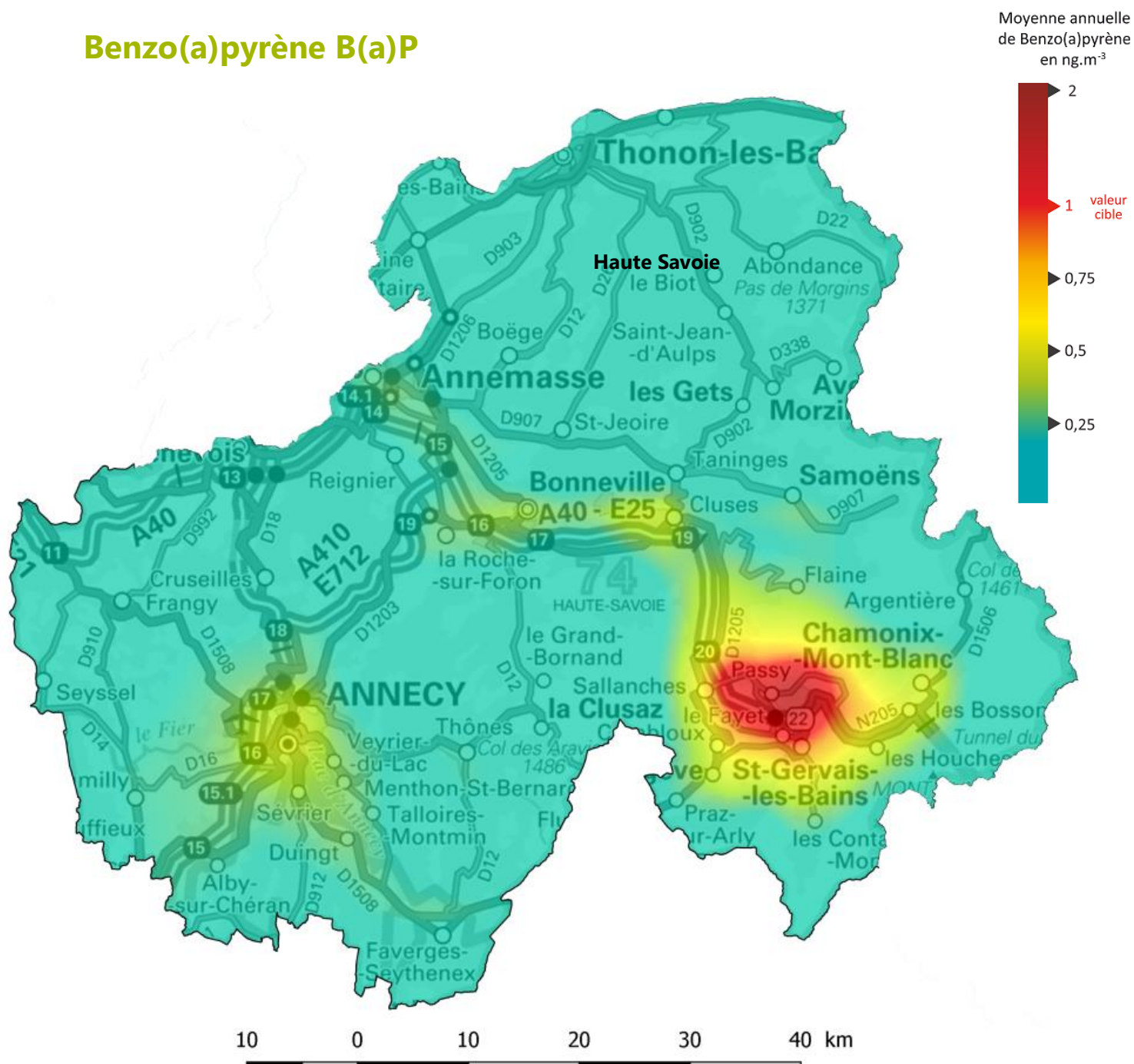
- Cette valeur réglementaire pour la végétation est légèrement dépassée sur les zones d'altitude du territoire : 52 km² sont concernés (1% de la surface du département), contre 126 en 2015.

Valeur Cible pour la VEGETATION



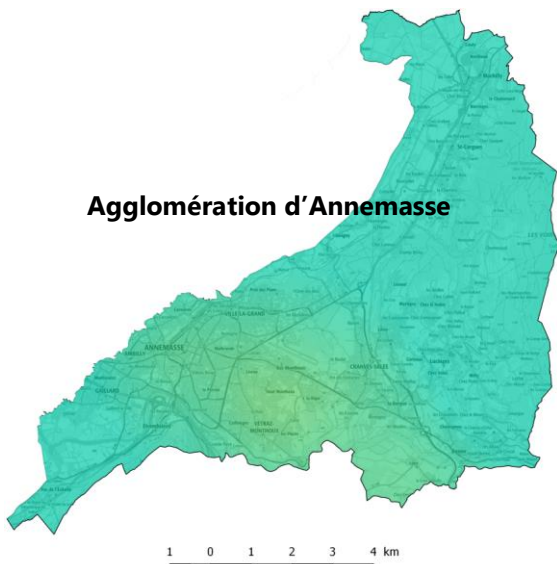
- Sur une exposition départementale de 52 km², la majorité, soit 50 km², concerne la vallée de l'Arve, et seulement 2 km² autour de l'agglomération d'Annecy.

Benzo(a)pyrène B(a)P

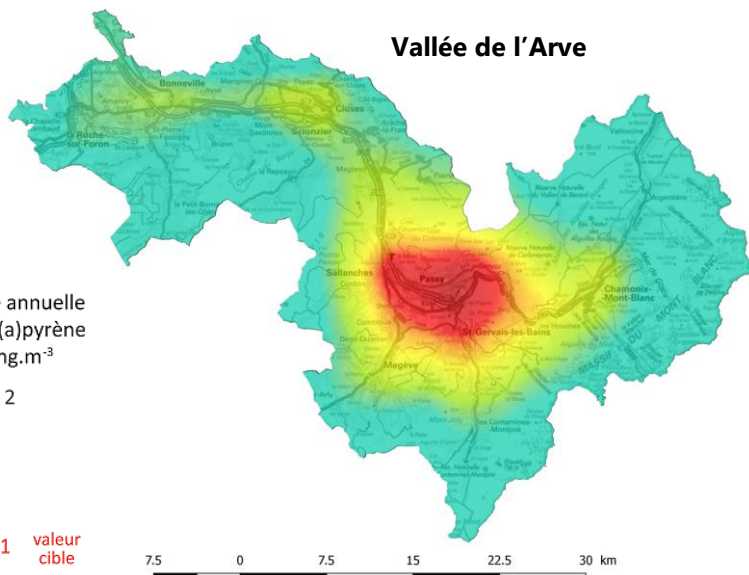


- Encore en 2016, mais de peu, la valeur cible annuelle est dépassée, uniquement dans la vallée de l'Arve.
- Malgré ce dépassement réglementaire, les concentrations étant en diminution, l'exposition de la population a diminué à 2.500 habitants, contre 33 000 en 2015 soit moins de 2% de la population de la zone, contre plus de 20% l'année précédente.

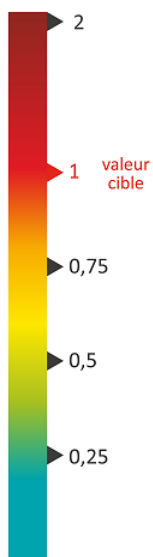
Agglomération d'Annemasse



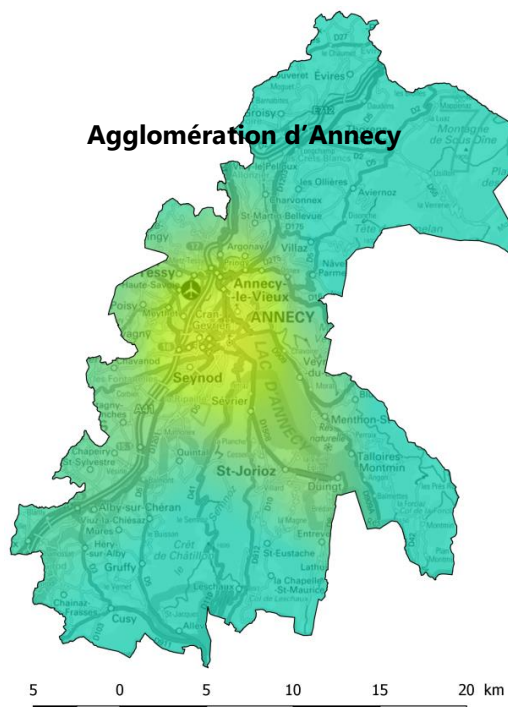
Vallée de l'Arve



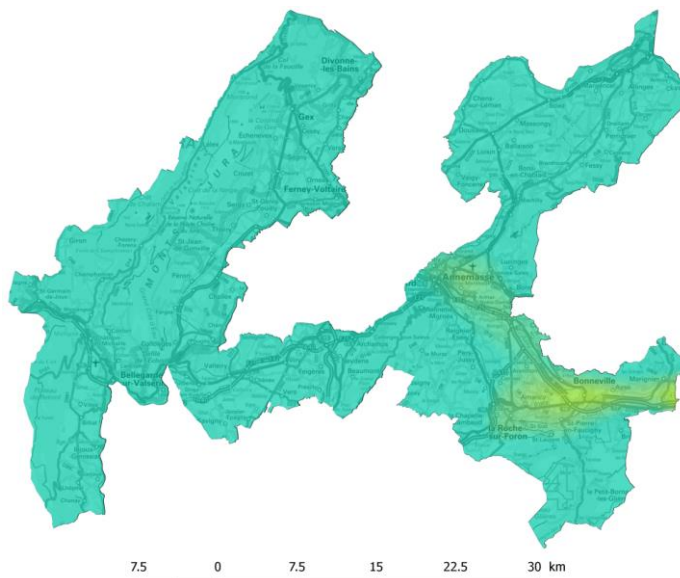
Moyenne annuelle
de Benzo(a)pyrène
en ng.m⁻³



Agglomération d'Annecy



Agglomération Franco-Valdo-genevoise



2.2 Les épisodes de pollution

La qualité de l'air s'améliore régulièrement depuis plusieurs années. Pour autant, des périodes sensibles persistent, avec des augmentations temporaires mais marquées des taux de pollution. Ces situations de qualité de l'air dégradée sont en grande partie liées à des conditions météorologiques pénalisantes, qui favorisent la formation et l'accumulation des polluants :

- L'absence de vent et l'inversion de températures bloquent les polluants près du sol => situations fréquentes en hiver, occasionnant des pointes en particules et oxydes d'azote
- Des températures très basses obligent à se chauffer davantage => en hiver, hausse des émissions de particules par le chauffage individuel au bois non performant ;
- Des températures assez basses le matin, avec une humidité importante, et une relative douceur et un temps ensoleillé en journée sont propices à des réactions photochimiques conduisant à la formation de polluants => situations rencontrées au printemps, à l'origine de particules dites secondaires ;
- Un fort ensoleillement et des températures très élevées déclenchent des réactions photochimiques conduisant à la formation de polluants => situations rencontrées en été, entraînant la présence de fortes concentrations d'ozone.

Bilan des conditions météorologiques

L'année 2016 fut à nouveau une année chaude, comme la plupart des années depuis 2000. Elle fut marquée par plusieurs événements défavorables à une bonne qualité de l'air :

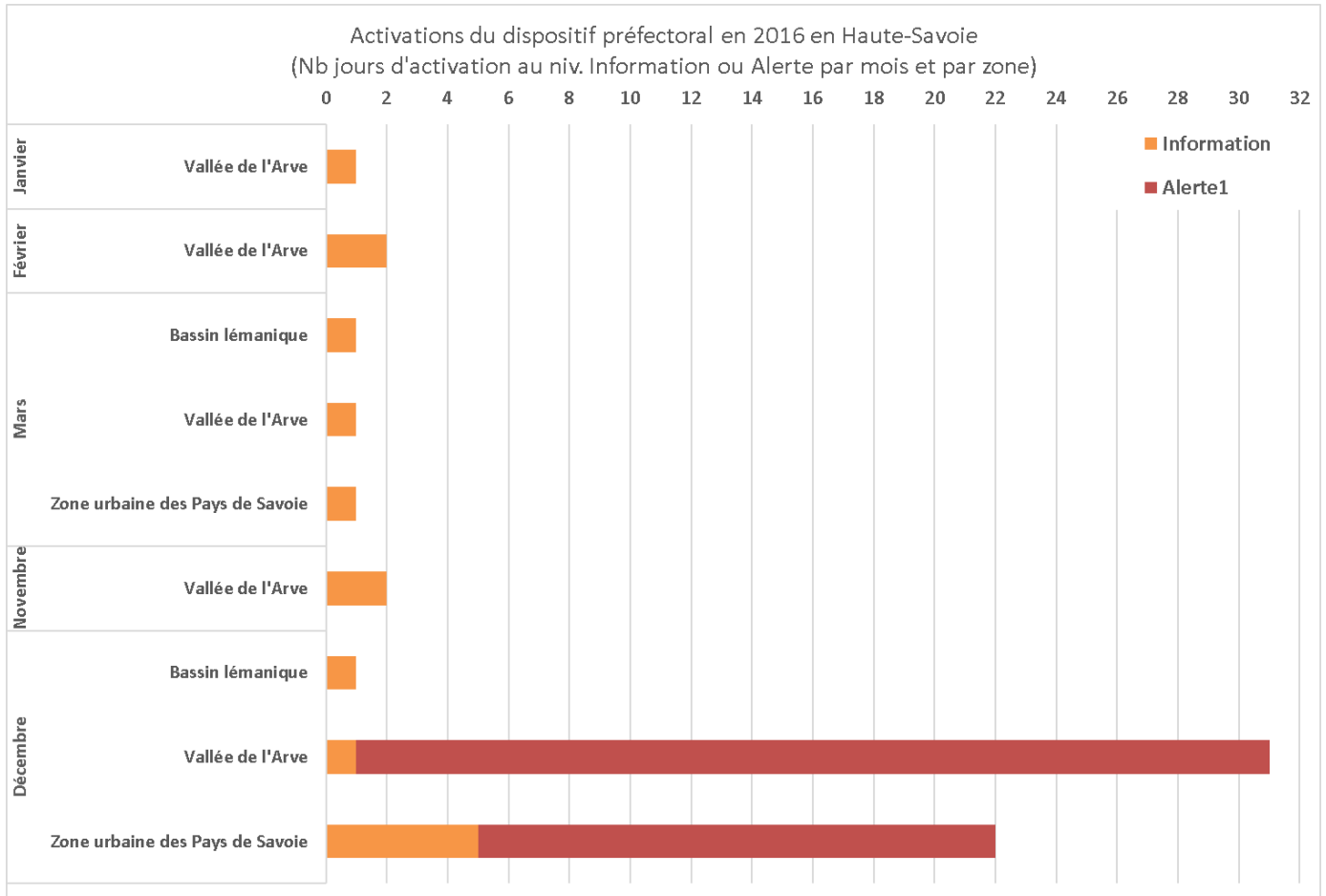
- Deux épisodes de chaleur, début juillet et fin août ;
- Un record de faible pluviométrie sur les 3 mois de juillet à septembre ;
- Une chaleur record au cours de la première quinzaine de septembre ;
- **Un mois de décembre anticyclonique et exceptionnellement sec, avec des températures de saison mais un déficit pluviométrique record et un mois très ensoleillé.**

En revanche, en début d'année, on notera tout de même plusieurs épisodes de perturbations et de tempête favorables à une bonne qualité de l'air.

Bilan des épisodes de pollution en 2016 en Haute-Savoie

L'année 2016 se révèle relativement atypique, les onze premiers mois de l'année ont été épargnés, avec seulement six journées durant lesquelles un dispositif préfectoral d'information a dû être activé en Haute-Savoie. Aucun épisode persistant n'a été observé durant ces onze mois, avec une seule activation de deux journées consécutives les 28 et 29 février 2016 sur la Vallée de l'Arve en particules PM10.

En revanche, du 30 novembre 2016 au 3 janvier 2017, un épisode de grande ampleur a concerné essentiellement la Vallée de l'Arve et la zone urbaine des pays de Savoie sur le département, mais il s'est étendu sur une large partie du territoire régional, voire national. Les particules PM10 sont à l'origine de la totalité des activations et constituent toujours la problématique principale en Haute-Savoie.



Zoom sur l'épisode de fin d'année

Durant cet épisode de forte ampleur, la Vallée de l'Arve a connu 35 journées consécutives supérieures au seuil d'information pour les particules fines (PM10), tandis que la zone urbaine des Pays de Savoie en subissait 22 de manière discontinue.

Cet épisode a eu pour origine essentielle l'accumulation de particules issues de la combustion (chauffage au bois, transports routiers, industries), associée à des conditions météorologiques froides et stables (absence de vent et inversion de températures). En outre, une part non négligeable des particules observées ont été d'origine secondaire (nitrate d'ammonium, ...).

Les zones urbanisées et la bordure des grands axes de circulation routière ont été systématiquement exposées à de forts taux de particules, les plus fortes valeurs ont donc été enregistrées près des sources, et dans les zones enclavées, en basse vallée de l'Arve notamment.

Le caractère exceptionnel de cet épisode a nécessité la mobilisation des acteurs publics pour faire diminuer les émissions dues au trafic routier, avec la mise en œuvre de plusieurs actions de restriction en Vallée de l'Arve :

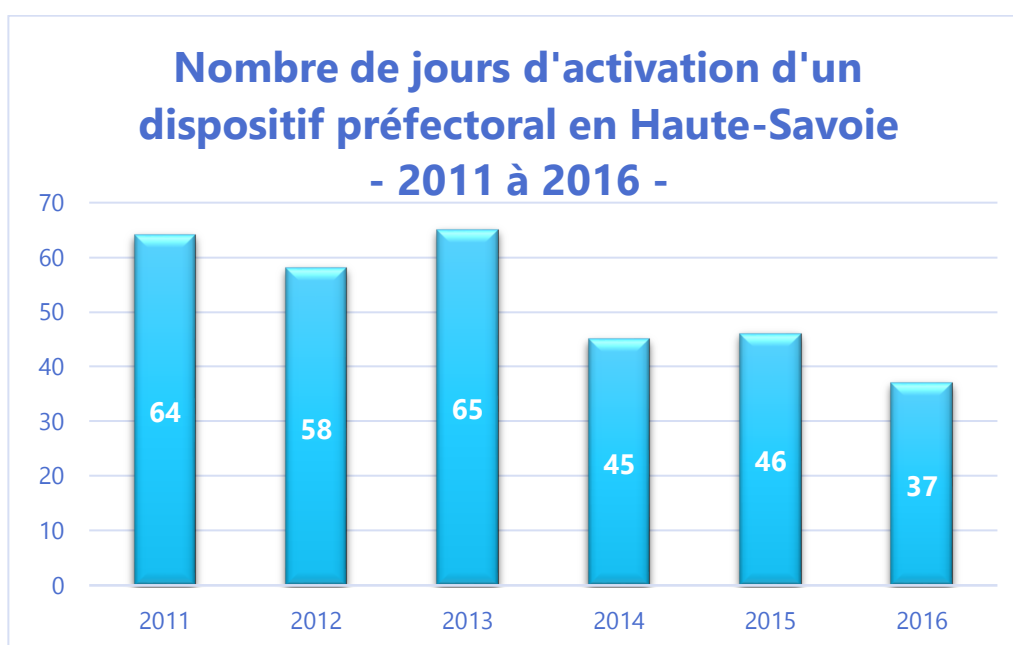
- Circulation alternée des Poids-Lourds Euro III sur l'axe A40/N205,
- Interdiction de circulation des Poids-Lourds locaux Euro 0 et Euro 1,
- Baisse de vitesse de 90 à 70 km/h sur plusieurs axes.

D'autres actions sont entrées en vigueur sur le département de Haute-Savoie lors des journées concernées par un franchissement du seuil d'alerte :

- Interdiction du chauffage individuel d'appoint au bois non performant, ainsi que tous les foyers ouverts,
- Interdiction du brûlage à l'air libre,
- Réduction des émissions industrielles (Grandes Sources Ponctuelles + combustion de biomasse + scieries/travail du bois).

Et par rapport aux années précédentes ?

En 2016, toutes zones confondues, 37 journées ont connu un dispositif d'information ou d'alerte (prévu ou constaté) sur le département de Haute-Savoie, contre 46 en 2015 et 45 en 2014. Globalement, ce chiffre présente une tendance à la baisse ces dernières années.



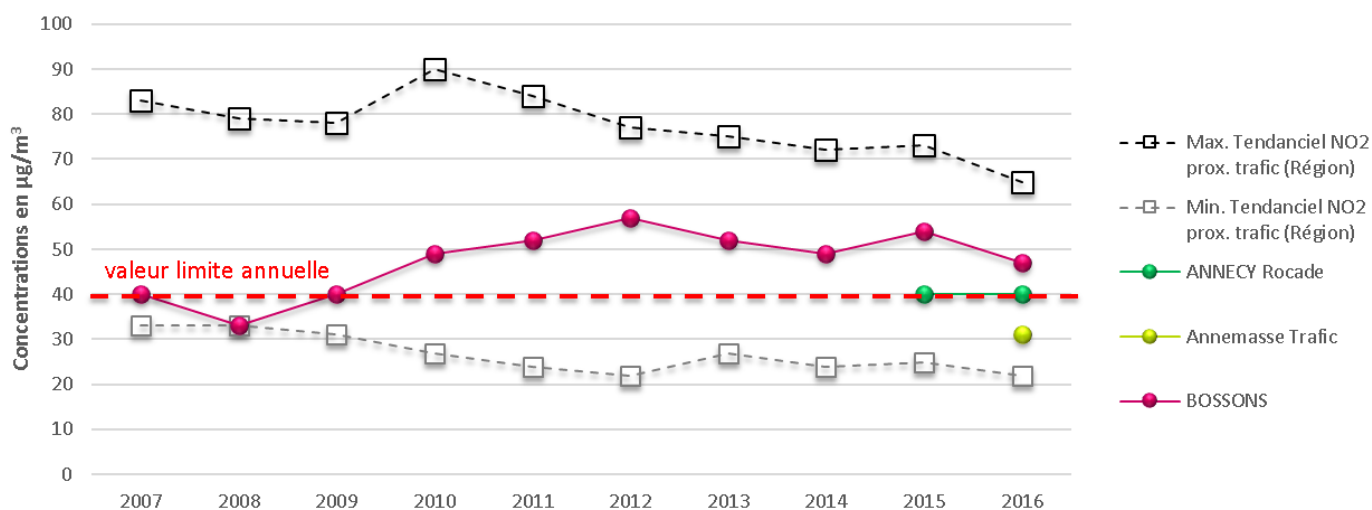
2.3 Tendances et évolutions / Niveaux spécifiques

Dioxyde d'azote (NO₂)

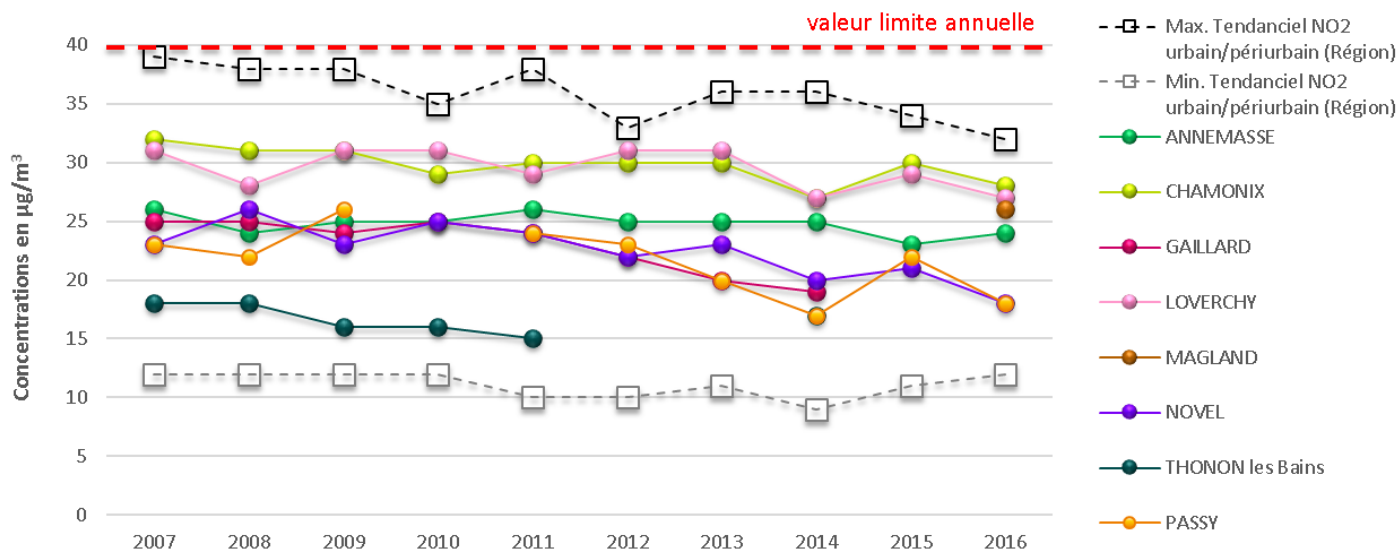
La moyenne annuelle reste la valeur réglementaire qui n'est toujours pas respectée, mais uniquement dans les zones proches des grandes voiries.

Cependant, les concentrations diminuent régulièrement ces dernières années et sur la Haute-Savoie, la réglementation pourrait être respectée à court terme.

Evolution du NO₂ en proximité trafic
(moyennes annuelles)

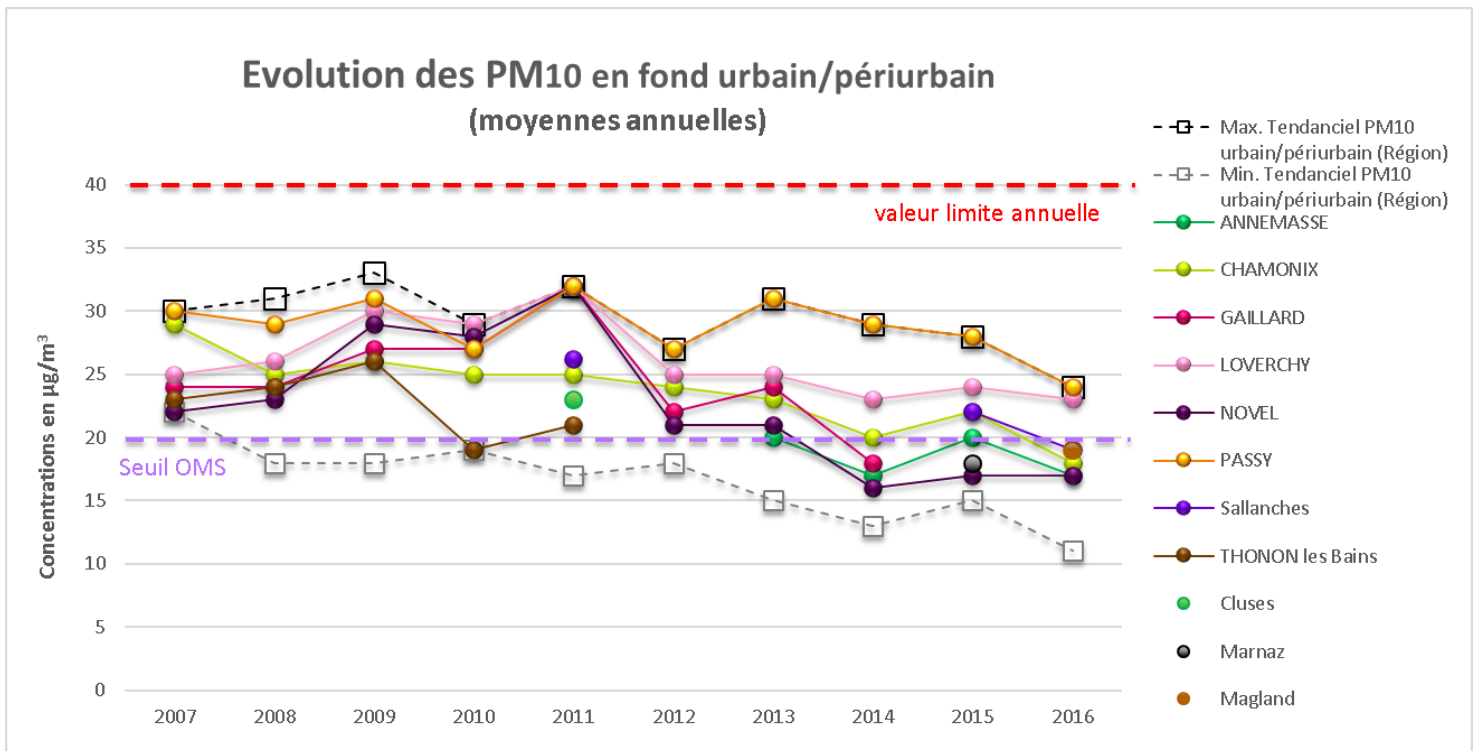
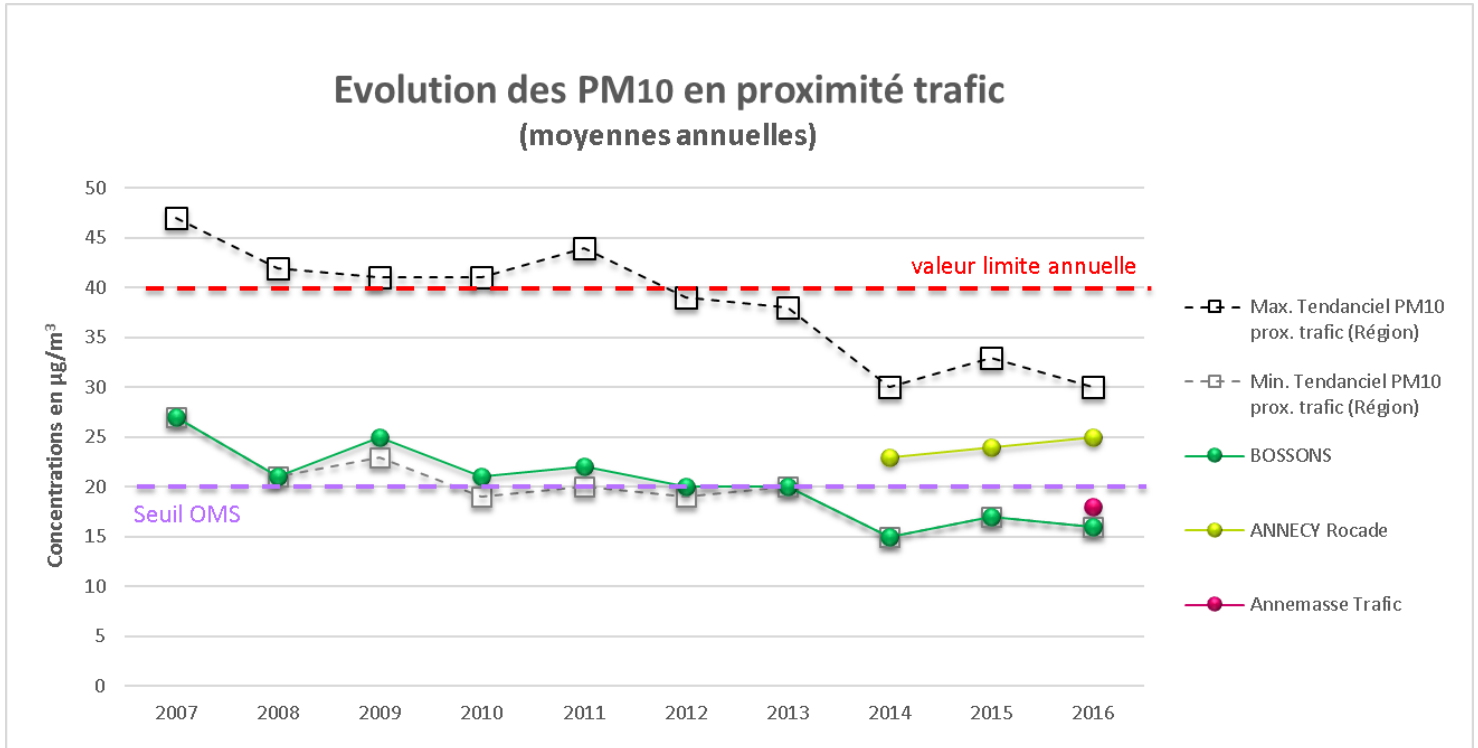


Evolution du NO₂ en fond urbain/périurbain
(moyennes annuelles)



Particules PM10

Les concentrations moyennes de ce composé sont en diminution régulière, surtout sur les sites trafic. Même si la valeur limite annuelle est respectée, on observe que les niveaux restent partiellement supérieurs à la valeur recommandée par l’OMS, tant en sites urbains de fond qu’en sites trafic.



L'agglomération annécienne a des niveaux, en fond comme en proximité routière, qui se situent en dessus du seuil recommandé par l'OMS et qui semblent plutôt stagnant, contrairement à l'agglomération d'Annemasse qui reste plus préservée.

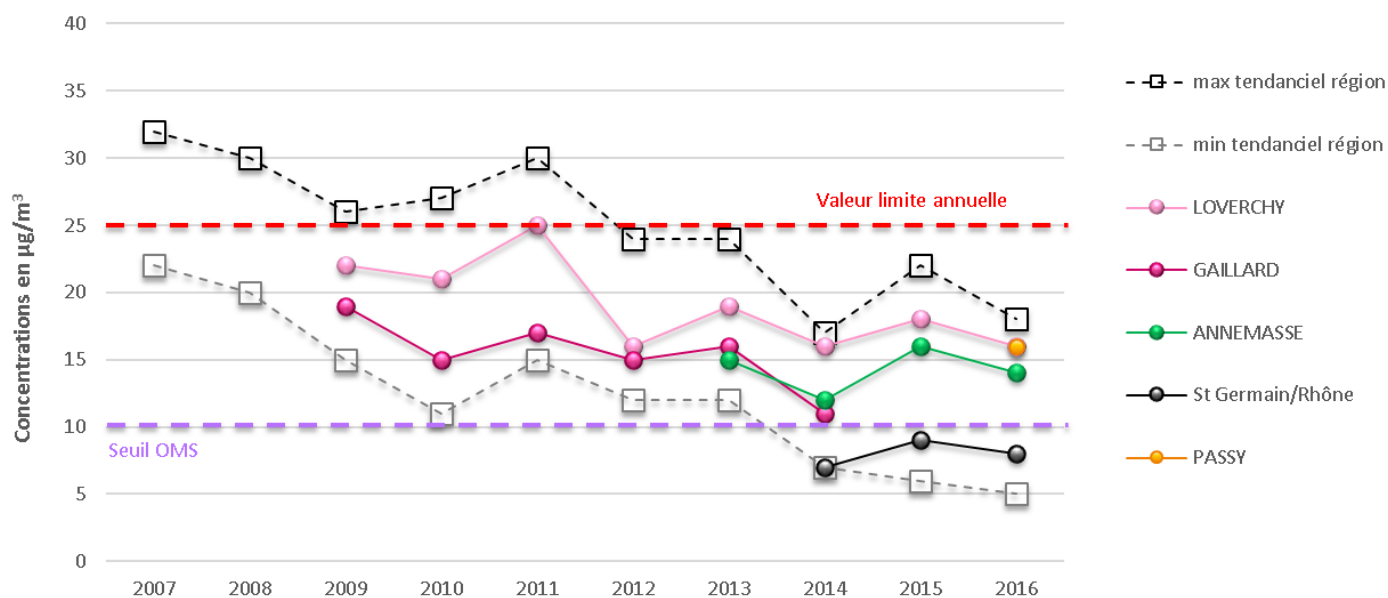
Quant à la vallée de l'Arve, mis à part le site de Passy, qui représente les moyennes annuelles maximales de la région depuis plusieurs années mais toutefois en diminution assez remarquable depuis 4 ans, les autres sites de fond, ainsi que le site trafic des Bossons, respectent tous et pour la 1^{ère} année, le seuil recommandé par l'OMS.

Particules PM2.5

A l'instar des PM10, les niveaux en PM 2.5 sont en diminution depuis ces dernières années, respectant la valeur limite annuelle, quelles que soient les typologies de sites.

Cependant, les sites urbains de fond et de proximité automobile observent tous des moyennes annuelles supérieures au seuil recommandé par l'OMS. Compte tenu des concentrations actuelles, ce dépassement risque de perdurer dans les prochaines années.

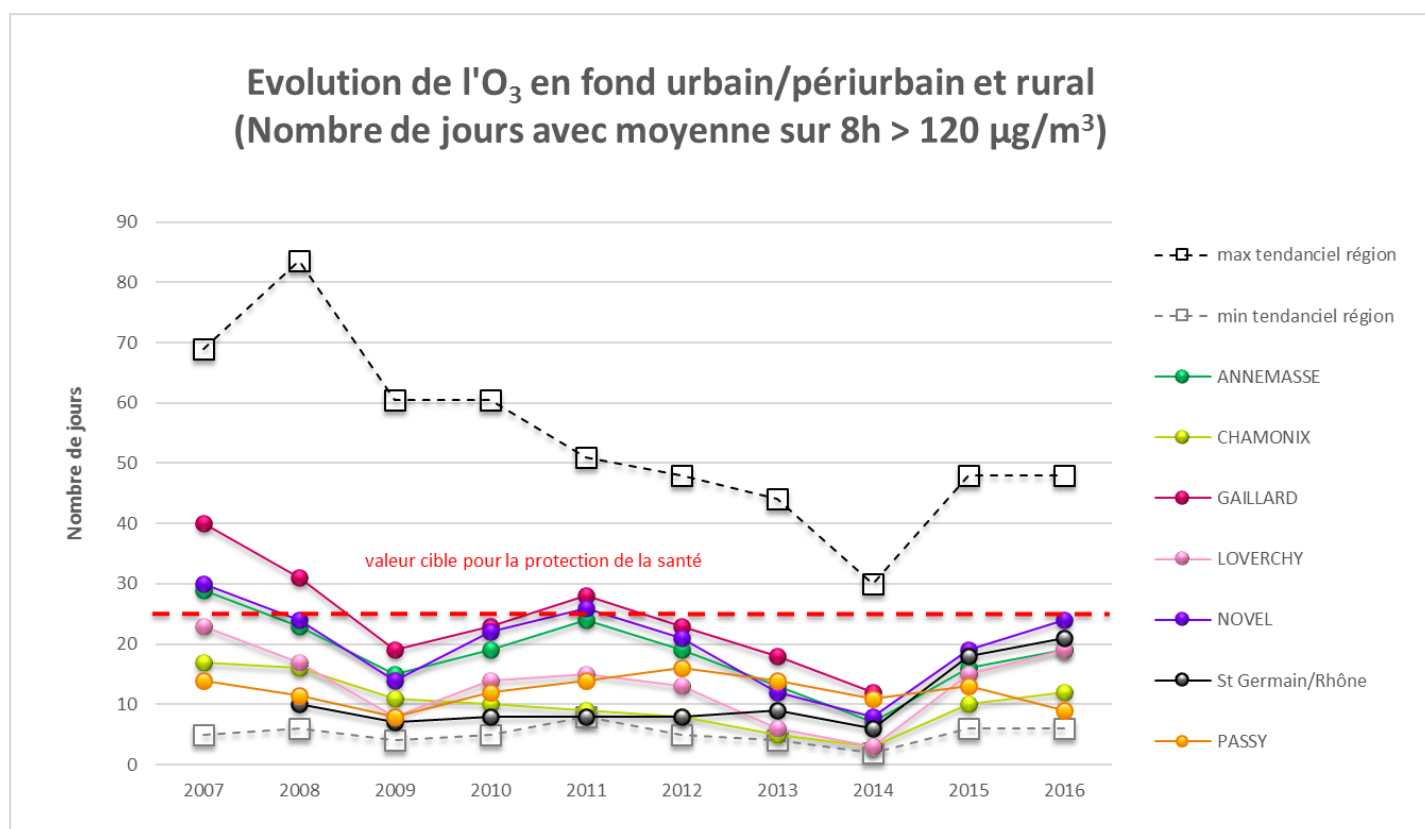
**Evolution des PM2,5 en fond
(moyennes annuelles)**



Ozone (O₃)

Le département de Haute-Savoie, mis à part dans ses zones d'altitude, est assez bien préservé de ce polluant par rapport à d'autres territoires.

Les variations interannuelles sont très liées à la météorologie, facteur important pour la formation de ce polluant qui a besoin de chaleur et de soleil. La tendance est donc plus délicate à définir que pour les autres composés : même si sur 10 années les niveaux en général sont plutôt à la baisse, certains sites voient leurs concentrations stagnantes voire en augmentation.

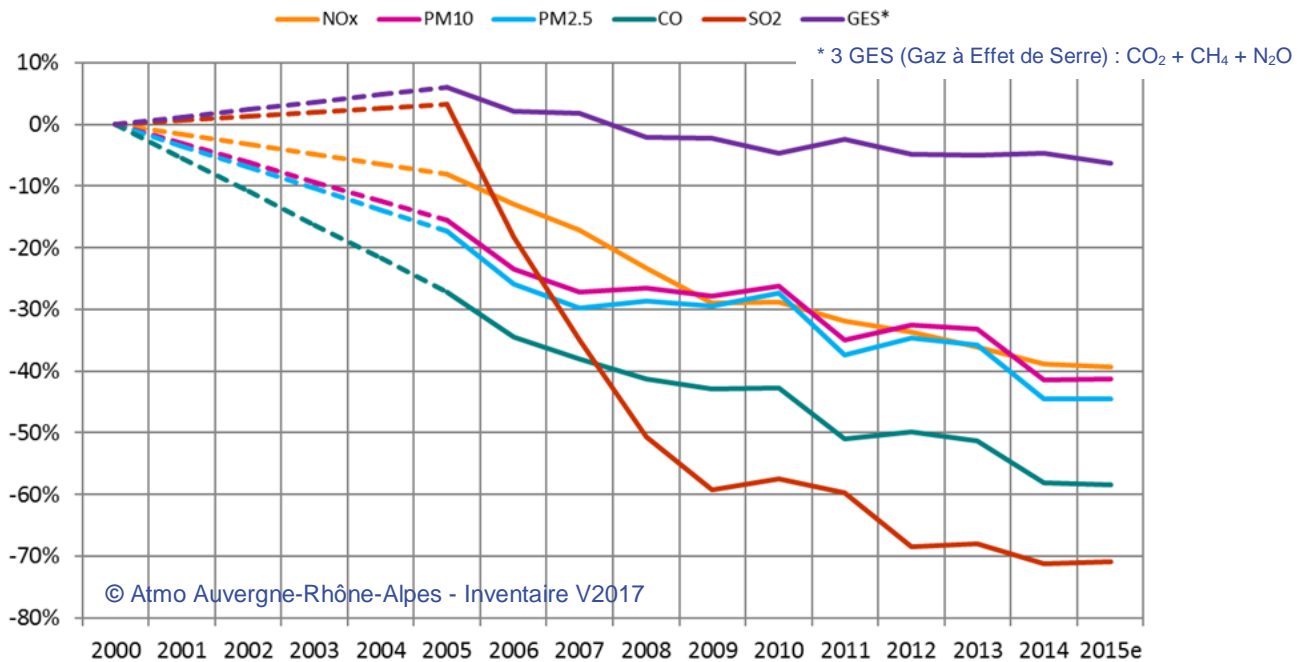


3. Leviers et action

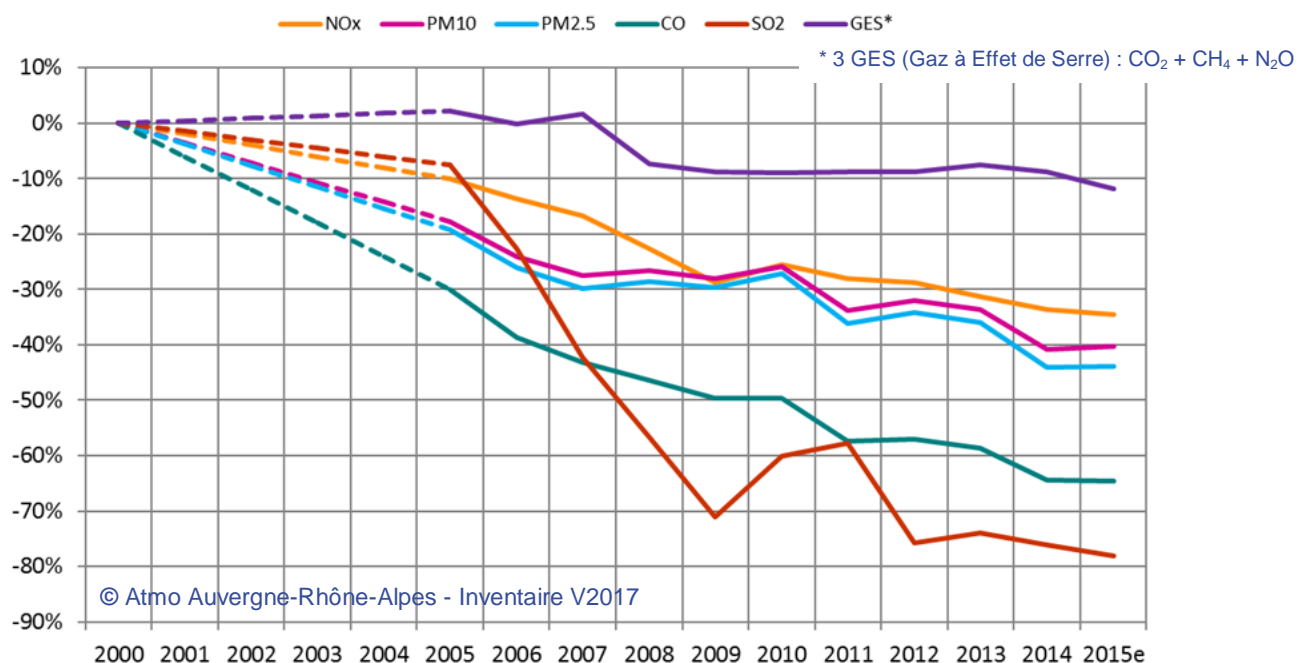
3.1 Sources d'émissions

Evolution 2000-2015

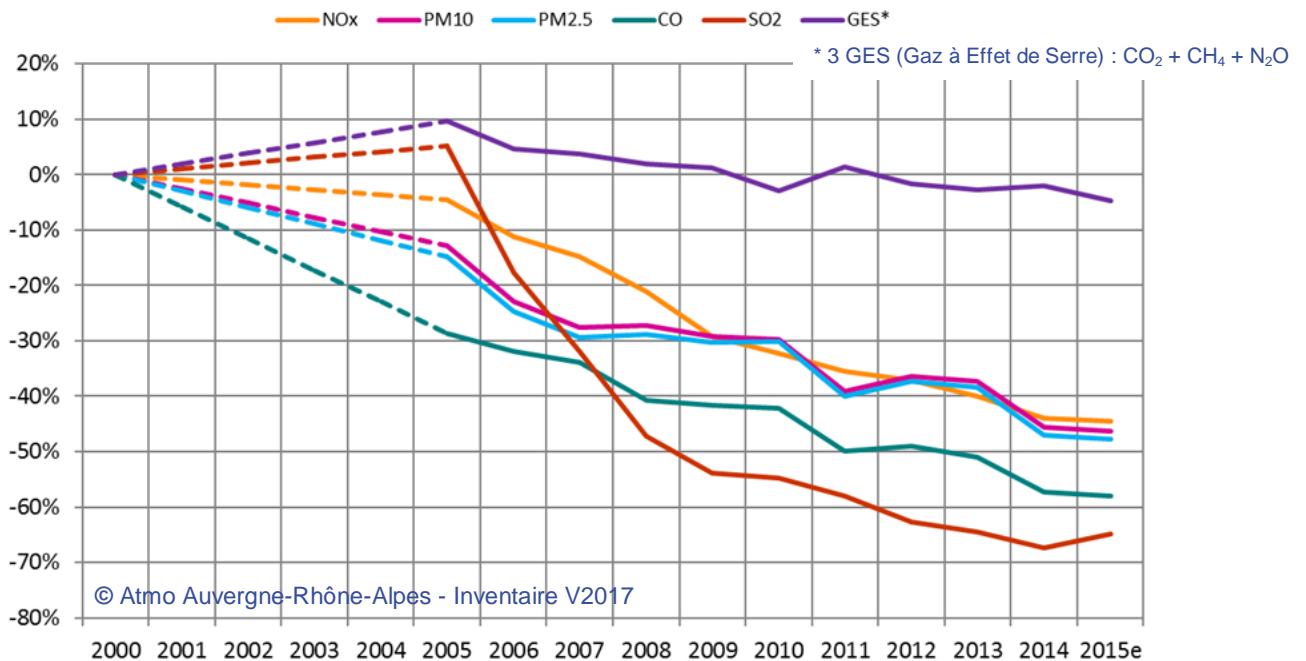
Evolution des émissions depuis 2000
Département de la Haute-Savoie



Evolution des émissions depuis 2000
Communauté d'agglomération du Grand Annecy



Evolution des émissions depuis 2000 Zone PPA de la Vallée de l'Arve



Les émissions de polluants sont en diminution sur la période 2000-2015 :

- Pour les **PM10** et les **PM2,5**, la baisse observée sur plusieurs années est imputable au secteur résidentiel (renouvellement progressif des appareils individuels de chauffage au bois), au transport routier (renouvellement du parc automobile, avec la généralisation des filtres à particules à l'ensemble des véhicules neufs à partir de 2011) et à l'industrie (amélioration des procédés de dépollution, fermeture de certains sites ou réduction d'activité).

A cette tendance à la baisse sur le long terme viennent s'ajouter des fluctuations annuelles en lien direct avec les variations de la rigueur climatique, qui conditionnent les besoins en chauffage et les consommations de combustible associées, en particulier le bois de chauffage. C'est ainsi que les émissions sont plus fortes en 2010 par exemple, année marquée par un hiver plus froid.

- Pour les **NOx**, la baisse significative observée depuis 2000 est surtout liée aux secteurs de l'industrie et du transport routier : la valeur légèrement plus faible observée en 2009, en particulier sur l'évolution temporelle des émissions de la Communauté d'agglomération du Grand Anney, est la résultante d'un effet de la crise sur ces 2 secteurs.

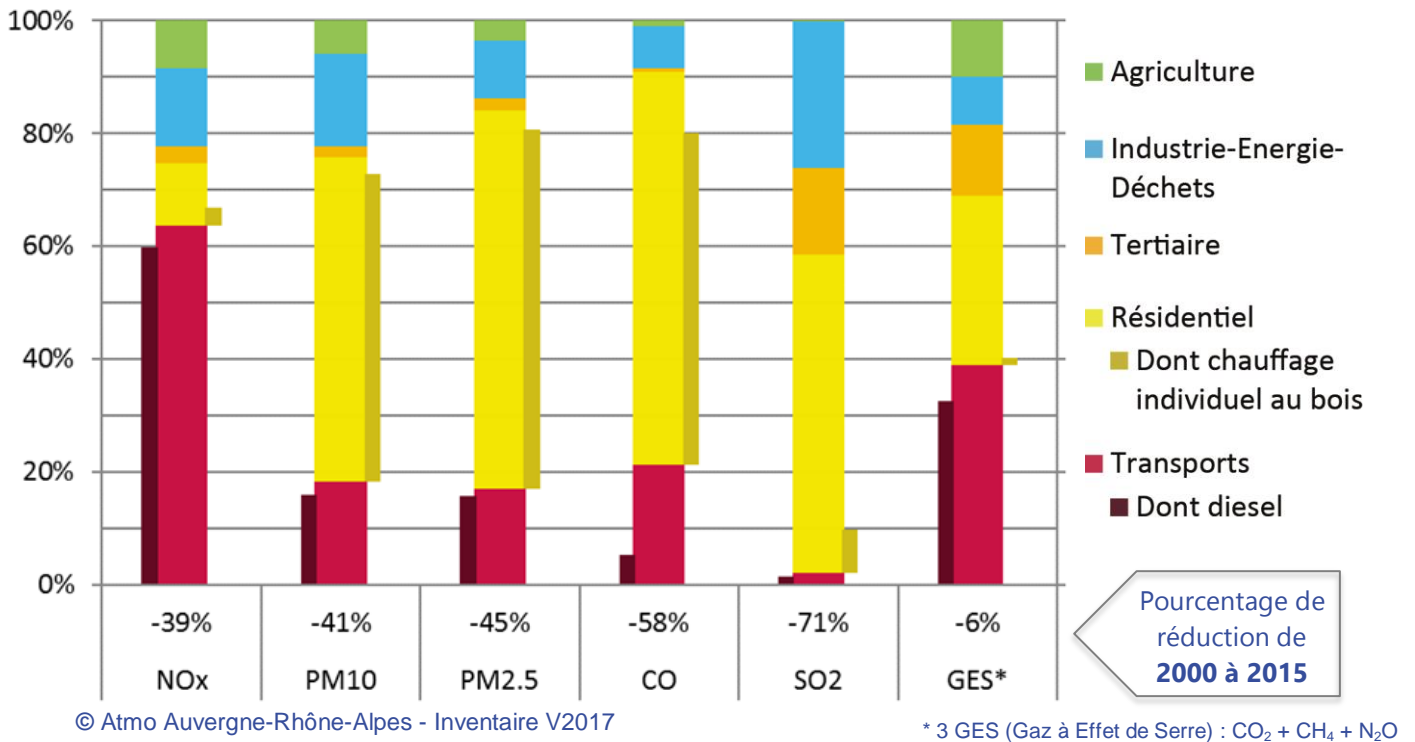
La diminution des émissions industrielles, principalement entre 2005 et 2010, est en grande partie imputable à une efficacité grandissante des technologies de dépollution (afin de répondre à la réglementation).

La diminution des émissions du transport routier (en raison du renouvellement du parc automobile) est en partie contrebalancée par l'augmentation des distances parcourues.

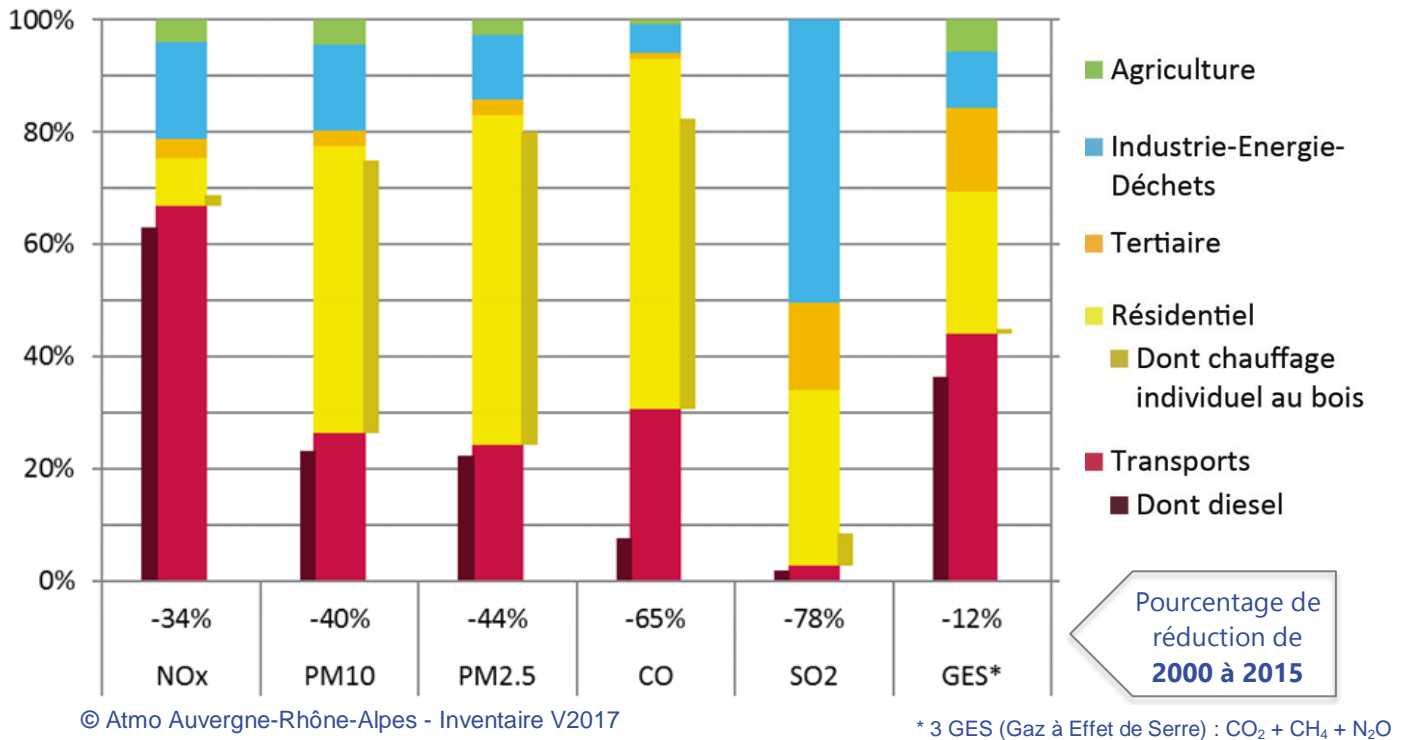
- Pour le **CO**, la baisse des émissions est consécutive à des gains réalisés sur les secteurs résidentiel et des transports routiers, en particulier grâce à l'amélioration technologique des systèmes de chauffage (rendement) et des véhicules routiers. L'augmentation des émissions de CO en 2010 est liée à un hiver plus froid.
- La baisse des émissions de **SO₂**, initiée depuis 2005 selon la zone concernée et moins marquée depuis 2009, est majoritairement liée à la diminution des émissions de l'industrie et des transports routiers en raison du renforcement de nombreuses réglementations (telles que la réduction de la teneur en soufre des combustibles ou la sévèrisation des limites d'émission).
Cette diminution est cependant irrégulière en raison des variations d'émissions de certains établissements industriels, comme on peut l'observer en 2010 et 2011 par exemple sur la Communauté d'agglomération du Grand Annecy.
- La baisse des émissions de GES est sensiblement inférieure à celles observées pour les polluants atmosphériques, du fait d'une consommation d'énergie soutenue jusqu'à 2005. La crise économique de ces dernières années a toutefois contribué à une diminution plus marquée à partir de 2009 dans le secteur de l'industrie. L'évolution vers un mix énergétique de moins en moins carboné, combinée à des politiques volontaristes de rénovation thermique et de report modal vers les transports en commun, expliquent la baisse observée dans les autres secteurs.

Détail des émissions 2015

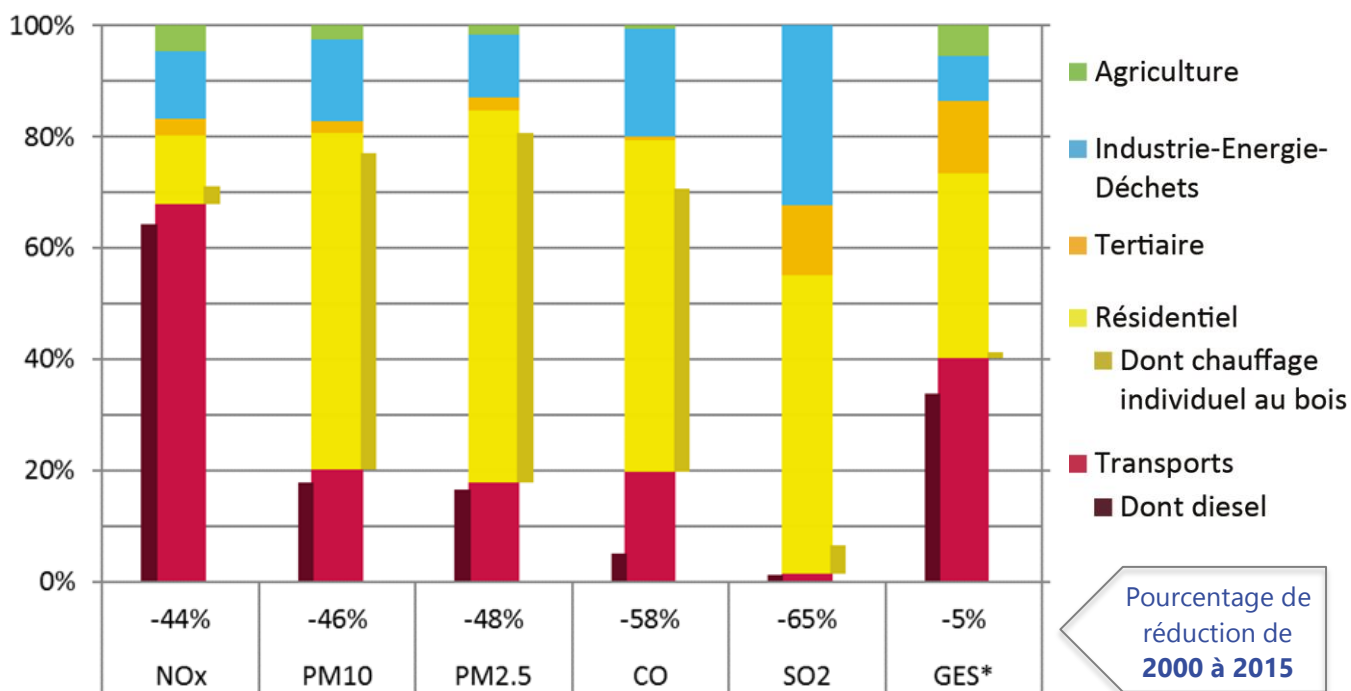
Contributions par secteurs d'activités - Emissions 2015 Département de la Haute-Savoie



Contributions par secteurs d'activités - Emissions 2015 Communauté d'agglomération du Grand Annecy



Contributions par secteurs d'activités - Emissions 2015 Zone PPA de la Vallée de l'Arve



© Atmo Auvergne-Rhône-Alpes - Inventaire V2017

* 3 GES (Gaz à Effet de Serre) : CO₂ + CH₄ + N₂O

TRANSPORTS : le secteur des transports demeure le principal émetteur de NOx avec deux tiers des émissions, dont environ 90% est imputable aux véhicules Diesel. La contribution de ce secteur aux émissions de GES est également prépondérante (presque la moitié des émissions sur la Communauté d'agglomération du Grand Annecy) en lien avec la consommation quasi exclusive de combustibles fossiles. Les contributions de ce secteur aux émissions des autres polluants présentés sur le diagramme sont plus modérées.

En comparaison avec le département et la zone PPA de la vallée de l'Arve, la Communauté d'agglomération du Grand Annecy présente une contribution globalement plus élevée du transport aux émissions de polluants.

RÉSIDENTIEL : le chauffage individuel au bois est l'émetteur majoritaire de particules et de CO puisqu'il représente plus de la moitié des émissions sur ces territoires.

Le secteur résidentiel est également l'émetteur majoritaire de SO₂ sur le département et la zone PPA de la vallée de l'Arve (plus de la moitié des émissions), en raison du chauffage domestique au fioul.

TERTIAIRE : le secteur tertiaire impacte peu les émissions de polluants dans ces territoires. C'est pour les GES et le SO₂ que sa part est la plus élevée, comprise entre 10% et 15% selon les polluants et la zone concernée.

INDUSTRIE/ENERGIE/DECHETS : ce secteur impacte surtout les émissions de SO₂ et sur la communauté d'agglomération du Grand Annecy plus particulièrement où il atteint 50% de contribution en raison du tissu industriel.

Ce taux est beaucoup plus faible sur le département et la zone du PPA de la vallée de l'Arve (25% à 30% environ).

Les autres polluants sont nettement moins concernés (de 5% à 20% environ selon la zone et le polluant).

AGRICULTURE : les émissions agricoles ont peu d'impact sur ces territoires. Les NO_x et les GES sont les plus concernés mais la contribution de ce secteur ne dépasse jamais 10% quel que soit le territoire.

3.2 Actions sur le territoire

Focus sur Annecy

Avec des pics de pollutions aux particules fines, un trafic amenant des concentrations élevées en dioxyde d'azote, la prise en compte de la qualité de l'air est un enjeu fort dont l'agglomération s'est emparée. Les services de l'Etat vont également mettre en place un Plan Local de Qualité de l'Air afin de réduire les rejets de polluants et l'exposition de la population et des écosystèmes, via des actions pérennes et des actions spécifiques pendant les pics de pollution. La mise en place d'un fond bois est également à l'étude.

Focus sur la Vallée de l'Arve

Le plan de protection de l'atmosphère de la vallée de l'Arve, approuvé par arrêté préfectoral en février 2012, fait actuellement l'objet de son évaluation quinquennale.

Cette évaluation, prévue tous les 5 ans par le code de l'environnement, consiste en :

1/ une évaluation participative par l'ensemble des acteurs mobilisés en faveur de l'amélioration de la qualité de l'air

Sous la forme d'une consultation écrite, chacun a été invité à se prononcer sur les actions qui ont été mises en œuvre en application du plan approuvé en février 2012. L'objectif est de mettre en évidence les points forts et les points faibles de la démarche et d'en tirer les enseignements.

Un cycle de réunions a également été proposé aux représentants des différents collèges (Etat, collectivités, acteurs économiques, associations de protection de l'environnement, personnes qualifiées), autour des 3 principaux émetteurs : résidentiel, transport, industrie.

2/ une évaluation scientifique, par les experts de l'association de surveillance de la qualité de l'air ATMO Auvergne-Rhône-Alpes, dont les résultats seront connus à la fin du 1^{er} semestre 2017.

L'association analysera les données disponibles sur la période 2012-2016 et modélisera l'effet des actions du plan de protection de l'atmosphère, sur la réduction des émissions polluantes d'une part, mais aussi sur les concentrations de particules fines, d'oxydes d'azote et de benzo[a]pyrène dans l'air ambiant.

Ces travaux permettront de déterminer les mesures nécessaires à mettre en œuvre pour faire évoluer le plan de protection de l'atmosphère de la vallée de l'Arve.

A noter dans la vallée de l'Arve la mobilisation de nombreuses communes et communauté de communes avec par exemple la mise en place d'un fond air industrie, un travail spécifique prévu sur les petites entreprises ou encore le plan pour la Qualité de l'air en vallée de Chamonix.

Focus sur Annemasse

L'agglomération d'Annemasse est lauréate « Ville Respirable » et à ce titre de nombreuses actions sont menées par la collectivité avec plus particulièrement une action Air-Chantier très attendue qui vise à minimiser l'impact des chantiers sur la qualité de l'air. Cette action pourrait ensuite être dupliquée à l'échelle nationale. L'agglo a également lancé depuis le début d'année son fond bois avec pour ambition le renouvellement de 500 appareils de chauffage non performants pour les particuliers. Différentes actions en faveur de la qualité sont également menées dans le PCAET (urbanisme, trafic..).